

République Tunisienne
Ministère des affaires sociales
Unité de Gestion par Objectifs

**Le projet annuel de performance de la
mission affaires sociales
Pour l'année 2022**

Décembre 2021

SOMMAIRE

<u>Chapitre I: Présentation Générale de la mission affaires sociales</u>	4
1- Présentation de la stratégie de la mission	5
2- Présentation des programmes de la mission	10
3- Budget et programmation des dépenses a moyen terme	11
<u>Chapitre II : Présentation des programmes du ministère</u>	21
I. Programme travail et relations professionnelles	22
1- Présentation du programme et sa stratégie	22
2- Les objectifs et indicateurs de performance du programme	26
3- Cadre de dépenses du programme a moyen terme	28
II. Programme sécurité sociale	30
1- Présentation du programme et sa stratégie	30
2- Les objectifs et indicateurs de performance du programme	33
3- Cadre de dépenses du programme a moyen terme	45
III. Programme promotion sociale	46
1- Présentation du programme et sa stratégie	46
2- Les objectifs et indicateurs de performance du programme	52
3- Cadre de dépenses du programme a moyen terme	62
IV. Programme migration et tunisiens a l'étranger	63

1- Présentation du programme et sa stratégie	63
2- Les objectifs et indicateurs de performance du programme	66
3- Cadre de dépenses du programme a moyen terme	72
V. Programme pilotage et appui	73
1- Présentation du programme et sa stratégie	73
2- Les objectifs et indicateurs de performance du programme	75
3- Cadre de dépenses du programme a moyen terme	79
<u>Chapitre III : Annexes</u>	
- Fiches indicateurs de performance	80
- Fiches des opérateurs publics	119

Chapitre 1 : Présentation Générale de la Mission Affaires Sociales

1- Présentation de la stratégie de la mission :

Le Ministère des Affaires Sociales œuvre à soutenir et à développer sa politique nationale dans le domaine social et la promotion des différents catégories sociales concernées par ses services (catégories pauvres et à faible revenu , catégories vulnérables et personnes à besoins spécifiques , personnes analphabètes, employés du secteur public et privé et des secteurs informels, tunisiens résidants a l'étranger et leurs familles résidants dans le territoire tunisien..)

La stratégie de la mission Affaires sociales se décline dans le cadre des engagements nationaux et internationaux notamment :

✓ **L'ensemble des conventions internationales** dans le domaine social et le domaine du travail et du travail décent

✓ **Les objectifs du développement durable 2030**

✓ **L'article 12 de la constitution Tunisienne** qui stipule « L'Etat agit en vue d'assurer la justice sociale, le développement durable et l'équilibre entre les régions, en tenant compte des indicateurs de développement et du principe de l'inégalité compensatrice. Il assure également l'exploitation rationnelle des ressources nationales »

✓ **L'article 15 de la constitution Tunisienne** qui stipule « L'Administration publique est au service du citoyen et de l'intérêt général. Elle est organisée et agit conformément aux principes de neutralité, d'égalité et de continuité du service public, et conformément aux règles de transparence, d'intégrité, d'efficience et de redevabilité ».

✓ **L'article 21 de la constitution Tunisienne** qui stipule « Les citoyens et les citoyennes sont égaux en droits et en devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination. L'État garantit aux citoyens et aux citoyennes les libertés et les droits individuels et collectifs. Il leur assure les conditions d'une vie digne »

✓ **Le plan de développement 2016-2020**,. Les principales orientations stratégiques définies dans le plan de développement sont :

-L'institutionnalisation du dialogue social.

-L'instauration du socle national de protection sociale

-L'intégration des catégories vulnérables et à besoins spécifiques

✓ **Les documents et les études** se rapportant aux stratégies de la mission Affaires sociales qui sont en cours de validation et qui constituent les références stratégiques pour les interventions de la mission. Ces stratégies se réfèrent à :

- La stratégie nationale pour le développement et l'intégration sociale
- La stratégie nationale de la migration et des tunisiens à l'étranger
- La stratégie nationale d'éradication de l'analphabétisme et l'enseignement informel.

✓ **Les textes réglementaires et législatifs régissant la mission** et notamment :

-Le décret n°2005-2978 pour l'année 2005 du 8 novembre 2005 fixant les attributions du ministère des affaires sociales et de la solidarité et des tunisiens à l'étranger, modifié et complété par le décret n° 2012-634 du 8 juin 2012

-Le décret n°2019-340 pour l'année 2019 du 21 mars 2012 portant organisation du ministère des affaires sociales.

La mission affaires sociales se concrétise à travers la mise en œuvre de la politique sociale de l'État visant à réaliser un développement social équilibré, à ancrer les valeurs de solidarité entre les membres de la société, et à soutenir le bien-être social en contribuant à l'instauration des valeurs du travail et de l'autonomie dans les domaines du travail , des relations professionnelles, de la santé et de la sécurité au travail, de la sécurité sociale et de la promotion des catégories vulnérables et à besoins spécifiques, de l'éducation des adultes et d'encadrement de la communauté tunisienne à l'étranger.

De ce point de vue, on peut dire que les interventions de la mission des affaires sociales englobent une part importante des composantes de la société à travers l'ensemble des structures et institutions soumises à sa tutelle aux niveaux central et régional, et cela se manifeste à travers :

✓ **La diversité des catégories sociales bénéficiant des services des structures des affaires sociales** : qu'il s'agisse de catégories vulnérables, marginalisés et pauvres (familles pauvres et à faible revenu, personnes handicapées, enfants sans soutien familial, enfants en conflit avec la loi, enfants en danger. ..) ou les employés des secteurs public et privé et ce des secteurs non structurés bénéficiant des interventions des structures de travail, de la santé et de la sécurité au travail (visites d'inspection) et les interventions des structures de sécurité sociale (couverture sociale pour les personnes affiliées), ainsi que les Tunisiens résidant à l'étranger et les membres de leur famille résidant sur le territoire tunisien.

✓ **La diversité des structures impliquées dans le travail social** : La mission des affaires sociales se caractérise par la richesse du réseau des structures impliquées dans le domaine social.

Cependant, il existe de nombreuses difficultés et problèmes à surmonter, qui sont principalement :

- ✓ L'insuffisance des ressources humaines disponibles (notamment au niveau de l'inspection du travail, de la conciliation et des médecins du travail), outre le manque de cadres en charge de la gestion administrative et financière au niveau régional et dans les établissements publics administratifs, qui affecte le rythme de réalisation des engagements du ministère.
- ✓ Absence d'un cadre de référence pour la répartition des ressources humaines de la mission de manière à permettre leur bonne affectation et leur répartition, en particulier au niveau régional
- ✓ L'insuffisance des moyens matériels et logistiques (véhicules administratifs...)
- ✓ La nécessité de réviser les outils de travail disponibles, notamment au niveau de l'amélioration des systèmes d'information et de la disponibilité des données statistiques nécessaires.
- ✓ Le problème lié au manque de données statistiques et de coordination des politiques publiques horizontales.

La stratégie de la mission se matérialise également à travers un certain nombre d'axes stratégiques fondamentaux. Ces axes sont :

1- Le développement de la relation de travail et le renforcement des conditions du travail décent :

- ✓ Développer la législation du travail et de promouvoir le dialogue social et la mise en place des structures de dialogue social au sein de l'entreprise ainsi que le renforcement du rôle du Conseil national du Dialogue Social compte tenu de la diversité de sa composition qui englobe le gouvernement et les partenaires sociaux.
- ✓ Contribuer à l'amélioration de la politique des salaires et au renforcement du pouvoir d'achat des employés en partenariat avec les partenaires sociaux.
- ✓ Contribuer à l'amélioration de l'environnement du travail et l'encadrement des employés et des entreprises.
- ✓ Renforcer du contrôle de l'application de la législation du travail par les structures

d'inspection du travail, de conciliation, d'inspection médicale du travail et de sécurité au travail.

✓ Améliorer les conditions de travail et renforcer la prévention contre les risques professionnels en généralisant les services de médecine du travail et de sécurité professionnelle, notamment dans les régions à forte intensité industrielle et économique et auprès des secteurs prioritaires tels que le bâtiment et les travaux publics.

2- La révision des régimes de couverture sociale et la bonne gouvernance des caisses sociales :

✓ Œuvrer à la révision des régimes de sécurité sociale sous le pilotage d'un comité regroupant les différents acteurs sociaux concernés,

✓ Œuvrer à la préservation des équilibres financiers des régimes de sécurité sociale tout en maintenant la qualité et le niveau des prestations rendues.

✓ Améliorer les services des caisses sociales et leur qualité en veillant à la réduction des délais d'octroi des prestations de ces différents services (paiement des pensions, remboursement des frais médicaux...) et la consolidation de la décentralisation ainsi que le rapprochement de ces services des assurés sociaux.

3- La promotion des catégories pauvres et vulnérables et le renforcement des programmes nécessaires à leur intégration :

✓ Renforcer la politique des transferts sociaux moyennant un meilleur ciblage des catégories éligibles à ces transferts, et œuvrer à soutenir, concevoir et mettre en œuvre des programmes pour intégrer les catégories faibles et vulnérables dans le cycle économique, améliorer leurs conditions de vie, et encadrer les familles nécessiteuses et à faible revenu.

✓ Promouvoir les personnes à besoins spécifiques en procédant à l'achèvement du plan national d'habilitation de l'environnement physique et numérique moyennant l'extension d'un réseau de structures et d'associations travaillant dans ce domaine et œuvrer à leurs intégration via la création de sources de revenu .

✓ Développer les mécanismes de protection sociale et intensifier les efforts visant à promouvoir les programmes d'encadrement de la délinquance juvénile et de l'enfance sans soutien familial ainsi que soutenir le programme de travail social dans le milieu scolaire et développer un système de prise en charge des enfants sans soutien familial.

✓ Améliorer la rentabilité du programme d'éducation des adultes et développer et revoir ses activités.

4- L'encadrement des tunisiens à l'étranger et le renforcement des politiques d'immigration :

- ✓ Promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine de la migration,
- ✓ Garantir les droits et les intérêts des tunisiens à l'étranger et renforcer leurs liens avec le pays,
- ✓ Renforcer la contribution des immigrés au développement social et économique aux niveaux national, régional et local,
- ✓ Promouvoir la migration organisée et prévenir les immigrations irrégulières,
- ✓ Protéger les droits des émigrants et des demandeurs d'asile et accorder l'attention requise au phénomène de l'émigration clandestine.

5- La mise en place d'une approche sensible au genre :

Conformément aux objectifs de développement durable pour la période 2016-2030, l'approche genre a été intégrée dans les priorités du Plan de Développement Economique et Social 2016-2020.

Dans ce cadre, le Ministère des Affaires Sociales a adopté une approche garantissant l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces orientations s'insèrent dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 18 de la loi organique du budget, qui stipule que « le responsable du programme veille à la préparation du budget suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière globale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base. »

Le programme promotion sociale a été identifié comme programme pilote pour l'intégration de cette approche qui sera généralisée au reste des programmes du ministère et ce par le biais d'objectifs et indicateurs de performance ainsi que des activités spécifiques à cette approche.

2- Présentation des programmes de la mission affaires sociales :

Le mission Affaires Sociales est déclinée en cinq programmes :

✓ **Le programme du travail et des relations professionnelles** : Ce programme vise l'organisation des relations professionnelles et le renforcement des fondements du dialogue social à travers son institutionnalisation afin d'établir la paix sociale ainsi que le contrôle du respect de la législation du travail et assurer la mise à disposition de conditions de santé et de sécurité au travail sur le lieu de travail.

✓ **Le programme de la sécurité sociale** : Ce programme vise à garantir le droit à la couverture sociale tout en veillant à la soutenabilité des régimes de sécurité sociale et les équilibres financiers des caisses de sécurité sociale. Il vise aussi à assurer des prestations de qualité aux assurés sociaux, que ce soit en termes de délais, de qualité des prestations fournies, ou de leur rapprochement de l'affilié social.

✓ **Le programme de la promotion sociale** : Ce programme cible les catégories vulnérables et à besoins spécifiques et socialement inadaptés , à travers la garantie des fondements d'une vie décente par le biais des aides sociales ou des prestations des centres de protection sociale tout en œuvrant à l'insertion socio-économique de ces catégories.

✓ **Le programme de migration et des tunisiens à l'étranger** : Ce programme vise l'encadrement social des tunisiens résidants à l'étranger et leur couverture sociale dans les pays de résidence et à renforcer leur relation avec la Tunisie ainsi qu'à accroître leur contribution dans le développement en adoptant une démarche participative englobant tous les intervenants dans le domaine de la migration et des tunisiens a l'étranger.

✓ **Le programme pilotage et appui** : Il s'agit d'un programme transversal dont la mission est de fournir des services d'appui et de soutien au reste des programmes opérationnels grâce à l'optimisation la plus efficace des ressources humaines et matérielles disponibles en application des principes de la bonne gouvernance et de la gestion prévisionnelle des ressources.

3- Budget et programmation des dépenses à moyen terme de la mission :

3-1 -évolution du budget de la mission :

Tableau n°1 : Répartition du budget de la mission pour l'année 2022 par programmes et nature de dépense
(Crédits de paiement)

Unité :mille dinar

	Crédits de paiements	Depenses de rémunération	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'interventions	Dépenses d'investissements	Dépenses des opérations financières	total	Taux / budget%
Mission								
	2022	232700	20700	1954600	15000		2223000	
	2021	243676	20000	1677524	13800		1955000	
	Taux de prog (2021-2022)	%-4.5	%3.50	%16.52	%8.70		%13.71	
	Taux par rapport au budget de la mission	%10.47	%0.93	%87.93	%0.67		%100	
Programmes								
Travail et relations professionnelles	2022	21600	1700	150	550		24000	
	2021	23493.621	1557	150	340		25540.621	%1.08
	Taux de prog (2021-2022)	%-8.06	%9.18	%0	%61.76		%-6.03	
Programme sécurité sociale	2022	650	48.7	1011055	20		1011773.7	
	2021	920	28.5	850214	90		851252.5	%45.51
	Taux de prog (2021-2022)	%-29,35	%70.88	%18.92	%-77.78		%18.86	

Programme promotion sociale	2022	138430	8665.6	937565	1900		1086560.6	%48.88
	2021	132446	8436.2	820713	4000		965595.2	
	Taux de prog (2021-2022)	%4.52	%2.72	%14.24	%-52.50		%12.53	
Programme migration et tunisiens A l'étranger	2022	25570	3391.7	1380	30		30371.7	%1,37
	2021	24630	3691.5	1510	10		29841.5	
	Taux de prog (2021-2022)	%3.82	%-8.12	%-8.61	%200.00		%1.78	
Programme Pilotage et appui	2022	46450	6894	4450	12500		70294	%3,16
	2021	62186.3	6286.8	4937	9360		82770.179	
	Taux de prog (2021-2022)	%-25.31	%9.66	%-9.86	%33.55		%15.07-	

3-2 Analyse des principales évolutions du budget de la mission:

Les prévisions budgétaires de la Mission des Affaires Sociales pour l'année 2022 s'élèvent à (2.223.000 MD) contre 1.955.000 MD pour l'année 2021, soit une augmentation de 268.MD qui représente un de taux de 13,7%.

- **Depenses de rémunération :**

Les estimations des depenses de rémunération pour l'année 2022 : 232.700 MD contre 243.676 MD en 2021, soit une diminution de 10.976 MD, qui représente un taux d'évolution négatif de 4,5%. La différence entre les prévisions de l'année 2022 et les crédits de l'année 2021 s'explique par la révision des depenses de rémunération au vu des réalisations de l'année 2021 ainsi que les modifications apportées à cette rubrique dans le cadre de la loi de finances rectificative pour l'année 2021.

- **Depenses de fonctionnement:**

Les estimations des depenses de fonctionnement pour l'année 2022 : 20.700 MD contre 20.000 MD en 2021, soit une augmentation de 700 MD, qui représente un taux de 3.5%. Cette augmentation s'explique notamment par :

- l'augmentation des crédits alloués au fonctionnement des structures du ministère au niveau

central et régional en raison du taux élevé d'inflation et des prix des produits de consommation.

• **Depenses d'interventions:**

Les estimations des depenses des interventions pour l'année 2022 s'élèvent à 1.954.600 MD contre 1.677.524 MD en 2021, soit une augmentation de 277.076 MD, pour un taux d'évolution de 16,52%. Cette augmentation s'explique par les dépenses suivantes :

- Création d'une ligne budgétaire pour retraite anticipée : 192 millions de dinars
- Création d'une ligne budgétaire pour les allocations au profit des enfants issus de familles pauvres et à faible revenu et les frais y afférents : 56 millions de dinars
- Augmentation des crédits alloués aux allocations affectées au titre d'aides au profit des familles nécessiteuses : 42 millions de dinars suite à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de cette allocation.

• **Depenses d'investissement:**

Les estimations des depenses d'investissement pour l'année 2022 ont été estimées à 15 000 MD contre 13, 800 MD en 2021, soit une augmentation de 1 200 MD QUI représente un taux de 8,69%.

Ces dépenses visent à finaliser les projets en cours, aménager les structures du Ministère aux niveaux central, régional et local , et fournir l'équipement et les fournitures nécessaires à ces structures..

3-3 Répartition du budget de la mission par programmes et activités :

**Tableau n°2 : Répartition du budget de la mission par programmes
et la nature de la dépense
(Crédits d'engagement)**

Unité :mille dinar

Désignation	2021	2022	Taux de prog (2021-2022)
Programme travail et relations professionnelles			
A1: Pilotage dans le domaine du contrôle et application de la législation du travail	4 981	5060.867	%1.60
A2: Contrôle et conciliation	13 891. 371	12730.054	% -8,36
A3: Collaboration avec les partenaires sociaux en matière du dialogue social	1 000	800	% -20,00
A4: Pilotage en matière de santé et sécurité au travail	1 894. 462	1 622. 690	% -14,35
A5: Inspection médicale du travail	3 773. 289	3 786 .389	%0,35
Total des activités du programme	25 540 .122	24 460	%-4.22
Programme de sécurité sociale			

A1: pilotage et tutelle des caisses de sécurité sociale	653 072. 5	650 718 .7	%-0,36
A 2 : Gestion pour le compte de l'Etat de certains mécanismes et interventions sociales (CNSS)	11 350	11 350	%0,00
A 3 : Gestion pour le compte de l'Etat des régimes spécifiques de sécurité sociale et certains mécanismes et interventions sociales (CNRPS)	186 130	349 005	* %87,51
A 4 : Gestion pour le compte de l'Etat des régimes spécifiques de sécurité sociale (CNAM)	700	700	%0,00
Total des activités du programme	851 252. 5	1 011 773. 7	%18.85
Programme de promotion sociale			
A 1 : pilotage planification et tutelle dans le domaine de la promotion sociale	48 774. 588	42 289. 589	%-13,30
A2 : décaissement des aides aux familles nécessiteuses et à faible revenu	731 300	841 860	%15,12
A3: partenariat avec les associations	76 200	82 315	%8,02
A4: prise en charge et encadrement des populations à besoins spécifiques	4 742 .5	4 806	%1,34
A5: prise en charge et réhabilitation des personnes handicapées	4 320 .5	4 404	%1,93
A6: enseignement des adultes	10 500	13 650	%30,00
A7 : enquêtes sociales et suivi des populations vulnérables	60 322 .346	61 646. 466	%2,20
A8: encadrement des personnes handicapées et assistance pour l'emploi	29 435 .266	36 109. 545	%0,23
Total des activités du programme	965 595 .2	1 087 080. 6	%12.58
Programme migration et des tunisiens à l'étranger			
A1: pilotage et tutelle dans le domaine de la migration et des tunisiens à l'étranger	1 972	1 611. 7	%-18,27
A2: Recherche dans le domaine de migration	110	100	%-9,09
A3: Encadrement dans le domaine de migration	27 760	28 660	%3,24
Total des activités du programme	29 842 000	30 371 700	%1.77

Programme pilotage et appui			
A1: pilotage	260	260	%0,00
A2: gestion des ressources humaines	39 740	21 036. 984	%-47,06
A3: gestion des moyens logistiques	18 338. 5	11 896	%-35,13
A4 : enseignement supérieur	1 643	5 710	** %247,53
A5 : exécution et suivi du budget au niveau décentralisé	22 788. 679	21 991	%-3,50
Total des activités du programme	82 770 .179	60 894	%-2.63
TOTAL	<u>1 955 000</u>	<u>2 214 580</u>	<u>13.27%</u>

* Une augmentation significative a été enregistrée dans les crédits affectés à l'activité de gestion pour le compte de l'État dans les régimes spéciaux de sécurité sociale et certains mécanismes et interventions sociales par la caisse nationale des retraite et de prévoyance sociale à la suite de la création d'une ligne budgétaire pour retraite anticipée pour un coût estimé à 192 millions de dinars

** Une augmentation significative de l'activité de l'enseignement supérieur a été enregistrée dans le Programme de pilotage et appui suite à l'allocation d'un crédit de 9 millions de dinars pour le projet de construction de l'Institut national du travail et des études sociales.

**Tableau n°3 : Répartition du budget de la mission par programmes
et la nature de la dépense
(Crédits de paiement)**

Unité :mille dinar

Désignation	2021	2022	Taux de prog (2021-2022)
Programme travail et relations professionnelles			
A1: Pilotage dans le domaine du contrôle et application de la législation du travail	4 981	5060.867	%1.60
A2: Contrôle et conciliation	13 891. 371	12730.054	%-8,36
A3: Collaboration avec les partenaires sociaux en matière du dialogue social	1 000	800	%-20,00
A4: Pilotage en matière de santé et sécurité au travail	1 894. 462	1 622. 690	%-14,35

A5: Inspection médicale du travail	3 773. 289	3 786 .389	%0,35
Total des activités du programme	25 540 .122	24 000	%-4.22
Programme de sécurité sociale			
A1: pilotage et tutelle des caisses de sécurité sociale	653 072. 5	650 718 .7	%-0,36
A 2 : Gestion pour le compte de l'Etat de certains mécanismes et interventions sociales (CNSS)	11 350	11 350	%0,00
A 3 : Gestion pour le compte de l'Etat des régimes spécifiques de sécurité sociale et certains mécanismes et interventions sociales (CNRPS)	186 130	349 005	* %87,51
A 4 : Gestion pour le compte de l'Etat des régimes spécifiques de sécurité sociale (CNAM)	700	700	%0,00
Total des activités du programme	851 252. 5	1 011 773. 7	%18.85
Programme de promotion sociale			
A 1 : pilotage planification et tutelle dans le domaine de la promotion sociale	48 774. 588	41 .769 589	%-13,30
A2 : décaissement des aides aux familles nécessiteuses et à faible revenu	731 300	841 860	%15,12
A3: partenariat avec les associations	76 200	82 315	%8,02
A4: prise en charge et encadrement des populations à besoins spécifiques	4 742 .5	4 806	%1,34
A5: prise en charge et réhabilitation des personnes handicapées	4 320 .5	4 404	%1,93
A6: enseignement des adultes	10 500	13 650	%30,00
A7 : enquêtes sociales et suivi des populations vulnérables	60 322 .346	61 646. 466	%2,20
A8: encadrement des personnes handicapées et assistance pour l'emploi	29 435 .266	36 109. 545	%0,23
Total des activités du programme	965 595 .2	1 086 560. 6	%12.52
Programme migration et des tunisiens a l'étranger			
A1: pilotage et tutelle dans le domaine de la migration et des tunisiens à l'étranger	1 972	1 611. 7	%-18,27

A2: Recherche dans le domaine de migration	110	100	%-9,09
A3: Encadrement dans le domaine de migration	27 760	28 660	%3,24
Total des activités du programme	29 842 000	30 371 700	%1.77
Programme pilotage et appui			
A1: pilotage	260	260	%0,00
A2: gestion des ressources humaines	39 740	21 036. 984	** - 47.06 %
A3: gestion des moyens logistiques	18 338. 5	21 296	-35.13%
A4 : enseignement supérieur	1 643	5 710	***%247.53
A5 : exécution et suivi du budget au niveau décentralisé	22 788. 679	21 991	-3.50%
Total des activités du programme	82 770 .179	70 294	%-15.07
TOTAL	<u>1 955 000</u>	<u>2 223 000</u>	<u>%13.7</u>

* Une augmentation significative a été enregistrée dans les crédits affectés à l'activité de gestion pour le compte de l'État dans les régimes spéciaux de sécurité sociale et certains mécanismes et interventions sociales par la caisse nationale des retraite et de prévoyance sociale à la suite de la création d'une ligne budgétaire pour retraite anticipée pour un coût estimé à 192 millions de dinars

**Une réduction significative a été enregistrée dans l'activité de gestion des ressources humaines dans le programme de pilotage et d'appui, résultant de la réduction des crédits de rémunération dans le cadre des révisions effectuées en fonction des réalisations de l'année 2021.

***Une augmentation significative de l'activité de l'enseignement supérieur a été enregistrée dans le Programme pilotage et d'appui compte tenu de l'allocation d'un crédit de 9 millions de dinars pour le projet de construction de l'Institut national du travail et des études sociales.

3-4 Cadre des dépenses a moyen terme (2022-2024) :

Les dépenses d'interventions représentent la plus grande partie des crédits budgétaires de la Mission affaires sociales pour l'année 2022, puisqu'elles représentent environ 88% des crédits, en effet la plus grande partie du budget est allouée aux aides et allocations affectées aux familles pauvres et à faibles revenus ainsi que les personnes handicapées d'une part et les crédits alloués aux caisses de sécurité sociale au titre de contribution à la diversification de leurs sources de financement résultant des ressources collectées de la contribution sociale et de solidarité créée au titre du chapitre 53 de la loi de finances pour l'année 2018 d'autre part , dans ce cadre un compte spécial a été créé au trésor public pour collecter ses ressources en application de loi de finances pour l'année 2022

Les Programmes de Promotion Sociale et de sécurité Sociale représentent la partie la plus importante du budget de la Mission des Affaires Sociales pour l'année 2022, s'élevant à environ 94%, qui comportent les crédits alloués au titre d'aides et transferts affectés aux familles pauvres et à faibles revenus et aux personnes handicapées ainsi que les caisses de sécurité sociale pour diversifier leurs sources de financement ou dans le cadre de la délégation de l'État dans certains mécanismes et régimes particuliers

Tableau n° 4 :**Cadre des dépenses a moyen terme 2022-2024****Répartition selon nature de la dépense (crédits de paiement)****En Mille dinars**

libellé dépense	Réalisation 2020	2021	Prévisions 2022	Prévisions 2022	Prévisions 2022
Dépense de rémunération	217750	243676	232700	269277	282741
Dépense de fonctionnement	18169	20000	20700	22515	23641
Dépense d'intervention	2431813	1677524	1954600	2205893	2316188
Dépense d'investissement	10195	13800	15000	20641	24611
Dépense des opérations financier					
Total sans compter les ressources propres des entreprises	2677927	1955000	2223000	2518327	2647181
Total avec les ressources propres des entreprises	2681079	1958194	2226194	2521521	2650375

Tableau n° 5 :
Cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024
Répartition selon les programmes (crédits de paiement)

En Mille dinars

libellé dépense	Réalisation 2020	2021	Prévisions 2022	Prévisions 2022	Prévisions 2022
Programme travail et relations professionnelles	22071	25540.2	24000	27846	29295
Programme de sécurité sociale	1030673	851252.5	1011773.7	1101800	1156886
Programme de promotion sociale	1541185	965595.2	1086560.6	1269800	1337960
Programme migration et des tunisiens à l'étranger	28285	29841.5	30371.7	33150	34808
Programme pilotage et appui	55713	82770.179	70294	85730	88231
Total avec les ressources propres des entreprises	2677927	1955000	2223000	2518326	2647180

Chapitre 2 : Présentation des programmes de la Mission Affaires Sociales

Programme1: travail et relations professionnelles

Responsable du programme: Mr:Foued .B.Abdallah

Directeur général de l'Inspection de travail nommé par arrêté du ministre des Affaires Sociales du 21 octobre 2020

1- Présentation du programme et sa stratégie :

1-1 Présentation de la stratégie du programme:

Le domaine du travail et des relations professionnelles occupe une place importante parmi les domaines d'intervention du ministère des Affaires sociales et ce compte tenu de son impact sur le développement économique et social,

Les structures du programme veillent à garantir les fondements du travail décent et la paix sociale afin de contribuer à renforcer la capacité des travailleurs à produire en quantité et en qualité et d'assurer leur sécurité, leur santé, leur protection et leur confort social.

De plus, elles veillent à la préservation et la promotion du travailleur puisqu'il est considéré comme un acteur très important dans l'économie et ses composantes, en veillant à l'application des textes législatifs et réglementaires dans le domaine du travail, en s'alignant sur la législation internationale afin d'éviter les conflits du travail, en veillant à lutter contre toute forme d'emploi précaire, en favorisant la promotion du dialogue social, en activant les structures de dialogue social au sein de l'entreprise, et en renforçant l'accompagnement des travailleurs et des entreprises afin d'améliorer leurs conditions de sécurité et de santé au travail et de renforcer la prévention des risques professionnels par les services de de santé et de sécurité au travail.

La stratégie du Programme travail et Relations Professionnelles s'inscrit dans un certain nombre d'engagements nationaux et internationaux, on cite parmi lesquels :

- ✓ **L'article 40 de la constitution Tunisienne** qui stipule que « le travail est un droit pour chaque citoyen et toute citoyenne. L'État prend les mesures nécessaires à sa garantie sur la base de la compétence de l'équité. Tout citoyen et toute citoyenne ont le droit au travail dans des conditions décentes et avec un salaire équitable ».
- ✓ **Le contrat social** signé par le gouvernement et les partenaires sociaux (UGTT et

l'UTICA) en date du 14 janvier 2013.

- ✓ **Les conventions internationales de l'OIT**, ratifiées par la République Tunisienne, relatives aux conditions du travail décent et la garantie des droits des travailleurs
- ✓ **convention arabe du travail n° 7** relative à la santé et à la sécurité du travail.
- ✓ **Les objectifs du développement durable 2030** et particulièrement :
 - **L'objectif n°8** : travail décent et croissance économique qui vise à :
 - D'ici à 2030, parvenir au plein - emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
 - Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains,
 - Interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.
 - Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire
 - L'objectif n°10 : réduire les inégalités entre les pays et en leur sein, qui vise à :
 - Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
 - Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

Le programme du travail et relations professionnelles se caractérise par :

- ✓ Le ciblage des salariés dans les secteurs public et privé, les travailleurs des secteurs informels et les bénéficiaires des interventions des structures de l'inspection du travail et médecine du travail et de santé et sécurité au travail à travers des visites d'inspection et de contrôle.
- ✓ Le renforcement du dialogue social afin de suivre le rythme de l'évolution mondiale et des développements économiques et sociaux et c'est par l'institutionnalisation du dialogue

social selon le Document du Contrat Social, qui est **le Conseil National du Dialogue Social** institué conformément à la loi n° 2017-54 du 24 juillet 2017.

Cependant, les difficultés et problèmes rencontrés par les structures du programme sont nombreux, notamment :

- ✓ Manque de capacités et de ressources disponibles (ressources humaines, ressources logistiques, notamment transport...)
- ✓ Manque de coordination entre les structures intervenantes.

La stratégie du programme de travail et relations professionnelles se traduit également par la garantie des composantes du travail décent dans le cadre de la mise en œuvre des exigences du document du contrat social en renforçant le dialogue social entre les partenaires sociaux et en s'adaptant aux imprévisibles et nouveaux défis (lutte contre le travail forcé et la traite des personnes, protection des droits des travailleurs, y compris les immigrés). et en s'adaptant aux évolutions rapides à tous les niveaux (technologique, économique, social et sanitaire) qui ont conduit à la propagation du chômage et à la création de nouvelles formes de travail (télétravail , services de livraison...) et l'expansion de l'économie informelle, Outre l'augmentation des 'infractions liés au non respects des règles du droit du travail compte tenu du déséquilibre des relations entre l'employé et l'employeurs, ce qui contribuerait à:

- ✓ Garantir l'application du droit du travail, le respect de la législation sociale et limiter les conflits collectifs
- ✓ Améliorer les relations de travail, lutter contre les formes d'emploi précaires et encourager la croissance et la productivité
- ✓ Activer et gérer le dialogue social entre les parties prenantes de la production.
- ✓ La promotion du secteur de la santé et la sécurité au travail par le développement du système législatif et l'amélioration de la couverture médicale du travail dans les secteurs public et privé.
- ✓ Fournir un climat social qui permet le développement social et encourage l'investissement dans un environnement concurrentiel sain.

La stratégie du programme travail et relations professionnelles se traduit par un axe principal qui est «**travail décent et la paix sociale** » et ceci en:

- ✓ Veillant à garantir les droits de l'individu et des travailleurs, en plus de garantir le droit à la sécurité sociale pour les familles et favoriser les conditions de développement

de l'individu, de son intégration sociale, la participation à la prise de décision, et garantir l'égalité des chances et de traitement entre hommes et femmes (définition OIT).

- ✓ Garantir le respect des droits des travailleurs et répondre à leurs besoins dans une approche participative qui assure l'équilibre entre les différentes parties, gouvernementales ou syndicales.
- ✓ La mise en œuvre du système d'information dans le but d'instaurer et d'intégrer toutes les activités menées par les inspecteurs et les médecins inspecteurs du travail et de couvrir le maximum des établissements et des travailleurs que possible conformément aux orientations du gouvernement visant à numériser l'administration et à renforcer les principes de la gouvernance et de la transparence.

1-2 Présentation de la cartographie du programme:

Le programme du travail et relations professionnelles comprend trois unités opérationnelles centrales (comité générale de travail et relations professionnelles + la direction générale de l'inspection du travail + bureau d'assistance des entreprises économiques + la direction générale de l'inspection médicale et de la Sécurité au Travail, ainsi qu'une institution consultative qui est le Conseil national du dialogue social.

Le programme comprend également des représentations régionales (unités opérationnelles régionales composées de 25 divisions d'inspection du travail et de conciliation (ainsi que 69 unités locales d'inspection et de réconciliation du travail), et 25 divisions d'inspection médicales et de la sécurité au travail.

2- Objectifs et indicateurs de performance du programme :

2-1 Présentation des objectifs et indicateurs de performance:

- objectif 1-1 : Garantir les conditions de travail décent

Présentation de l'objectif : Cet objectif contribue à réduire les tensions au sein de l'entreprise et le nombre de conflits individuels et collectifs et à améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail. Il contribue également à l'amélioration des ressources des caisses sociales et des ressources fiscales et à promouvoir le principe de la concurrence loyale.

Indicateur 1-1-1 : Taux des salariés couverts par les visites d'inspection :

Présentation des indicateurs: Cet indicateur vise à évaluer à quelle mesure les visites d'inspections ont couvert les travailleurs soumis au domaine de l'inspection du travail et de l'intervention de conciliation, de la médecine du travail et de l'inspection de la sécurité au travail, et à renforcer aussi l'application des textes législatives, réglementaires et contractuelles régissant ou résultant des relations de travail dans tous les domaines d'activité dans les secteurs publique et privé.

Les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'objectif 1-1

**Tableau n°6 : Série chronologique des réalisations et des prévisions
des indicateurs de l'objectif 1-1**

Indicateur	Unité	Réalisations	LF 2021	Les prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur : Taux des salariés couverts par les visites d'inspection (valeur cumulative)	%	%55,2	%41.5	%49	%52	%55
Sous indicateur1 : Taux des salariés couverts par des visites d'inspection de travail	%	%26.49	%20.83	%26	%28	%29
Sous indicateur2 : Taux des salariés couverts par des visites d'inspection de médecine et de travail et sécurité professionnelle	%	%28.71	%20.67	%23	%24	%26

* L'augmentation des réalisations en 2020 est attribuable à l'émergence de la pandémie de Covid 19, qui a nécessité une augmentation des nombres de visites, en particulier dans le domaine de la médecine santé et de la sécurité du travail pendant les périodes de quarantaine universelle et de quarantaine ciblé pour surveiller la conformité aux protocoles de santé

- Analyse et clarification de l'estimation des indicateurs sur une période de trois ans :

Au cours des trois prochaines années, 2022, 2023 et 2024, nous prévoyons une augmentation du taux des salariés couverts par des visites d'inspection dans le domaine de l'inspection du travail. Suite de l'entrée en vigueur du système d'information bien développé et la modernisation du travail des inspecteurs du travail grâce à un système d'information sophistiqué et à une infrastructure informatique qui permet la production d'une base de données importante des salariés couverts par les visites d'inspection et le nombre des visites d'inspections effectuées de manière transparente et scientifique .

En plus la tendance a renforcé le corps des inspecteurs avec des nouveaux recrutements et le renforcement du parc auto.

2-2 Présentation des activités et la relation avec les objectifs et les indicateurs de performance :

Tableau n°7 : Les activités et les interventions du programme « Travail et Relations professionnelles

Unité : mille dinars

Objectifs	Indicateurs	Prévisions des indicateurs 2021	Activités	Prévisions des crédits selon les activités	Interventions
Objectif : Garantir les conditions d'un travail décent	Indicateur : Taux des salariés couverts par les visites d'inspection	%49	A1: Pilotage dans le domaine du contrôle et de l'application de la réglementation du travail	5060.867	- Assurer la mise en œuvre d'autres textes législatifs pour les services sociaux, les travailleurs migrants et l'emploi des enfants et des femmes - Mise en production du système d'information
			A2: Contrôle et conciliation	12730.054	Renforcer la prévention des conflits - développer un système d'information
			A3: Coordination avec les partenaires sociaux dans le domaine du dialogue social	800	- Renforcer et établir des relations de coopération et de coordination entre l'inspection du travail et les partenaires sociaux Activer le dialogue social

			A4: Pilotage dans le domaine de la santé et sécurité au travail	1 622. 690	-Renforcement des mécanismes de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Élaboration et mise en œuvre de plan d'action régional de prévention des risques professionnels.
			A5: Inspection de la médecine de travail	3 786 .389	Améliorer la santé et la sécurité au travail et développer des programmes de prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles et des maladies (Covid-19.).
			Total		24 000

3- Cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024 :

**Tableau n° 8 :
Cadre des dépenses a moyen terme 2022-2024
Répartition selon nature de la dépense(crédits de paiement)**

En Mille dinars

libellé dépense	Réalisation 2020	2021	Prévisions 2022	Prévisions 2022	Prévisions 2022
Dépense de rémunération	19801	23494	21600	24255	254688
Dépense de fonctionnement	1342	1557	1700	1840	1932
Dépense d'intervention	204	150	150	158	1652
Dépense d'investissement	723	340	550	1594	17302
Dépense des opérations financières					
Total sans compter les ressources propres des entreprises	22071	25540.621	24000	27846	29295
Total avec les ressources propres des entreprises	24071	27541	26000	29846	31295

La diminution des crédits du programme travail et relations professionnelles pour l'année 2022 par rapport à l'année 2021 s'explique par la diminution des dépenses de rémunérations suite aux ajustements en fonction des réalisations de l'année 2021, tandis que il 'y a une augmentation des dépenses de fonctionnement et d'investissement afin de soutenir les moyens de travail dans les différentes structures du programme en fonction des besoins malgré les crédits alloués ne couvrent pas certains besoins, notamment pour les moyens de transport, car il n' y a pas des crédit alloué pour leur acquisition, tandis que ils sont considérés parmi les nécessités du travail surtout sur le terrain pour le corps d'inspection du travail et le corps l'inspection médicale du travail.

Programme2: sécurité sociale

Responsable du programme: Mr:Sami Arouss

Directeur général de la sécurité sociale nommé par arrêté du ministre des Affaires Sociales du 21 octobre 2020

1- Présentation du programme et sa stratégie :

1-1 Présentation de la stratégie du programme:

Le secteur de la sécurité sociale occupe une place importante dans les domaines d'intervention du ministère des affaires sociales, compte tenu de son rôle prépondérant dans la consolidation des valeurs de solidarité entre les différentes catégories de la société et ses générations, et dans l'amélioration du niveau de vie des individus et des familles et le maintien de la stabilité sociale. La réforme du système de sécurité sociale est l'un des projets les plus importants que le ministère œuvre à la finaliser

La stratégie du programme de sécurité sociale se décline de nombre d'engagements nationaux et internationaux, notamment :

- ✓ **Constitution de la république Tunisienne et notamment l'article 38,**
- ✓ **Le contrat social** signé entre les trois parties (gouvernement , partie sociale et union patronal) en 2013, qui stipulait, dans le domaine de la protection sociale, un ensemble d'objectifs à atteindre pour réformer le système de protection sociale, principalement liés à la révision globale du système de sécurité sociale, à l'amélioration de son équilibre financier, diversifier les sources de financement et la gouvernance des caisses sociales...
- ✓ **Recommandation de l'Organisation internationale du travail n ° 2012-202** du 30 mai 2021 relative aux socles nationaux de la protection sociale
- ✓ **Les objectifs du développement durable 2030 : notamment**
- ODD1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde et qui vise à :

A l'horizon de l'année 2030, mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

- ODD5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles et qui vise à :

A l'horizon de l'année 2030 , faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.

- ODD10 – Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein et qui vise à :

A l'horizon de l'année 2030 , adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

Le programme de sécurité sociale se caractérise par:

- ✓ L'adoption d'une démarche participative basée sur la coordination avec les partenaires sociaux.
- ✓ La tutelle de quatre opérateurs publics dont les interventions ciblent les affiliés sociaux dans le secteur public et privé et la diversification et l'extension des régimes de sécurité sociale.
- ✓ Etendue du réseau des structures travaillant dans le domaine de sécurité sociale et la proximité du citoyen et ce à travers plusieurs de bureaux locaux et les centres de services administratifs.
- ✓ La convergence entre les interventions dans le domaine de la sécurité sociale et le reste des interventions sociales de la mission affaires sociales (le rôle de contrôle de l'inspection du travail et son attribution dans l'amélioration de la couverture sociale et la lutte contre l'évasion sociale et l'amélioration des équilibres financiers des caisses / le rôle des caisses sociales en tant que gestionnaire au profit de l'Etat à travers le décaissement des crédits affectés dans le cadre des interventions sociales au profit des catégories vulnérables..)

Le programme de sécurité sociale fait face à nombre de défis qui sont notamment :

- ✓ Les pressions financière croissantes sur les caisses de sécurité sociale, en particulier au niveau des régimes de retraite des secteurs public et privé, résultant principalement d'un certain nombre de facteurs structurels objectifs, aggravés suite aux répercussions de la pandémie de Covid-19, et la crise économique qui ont impacté négativement le volume des revenus ou ressources des caisses de sécurité sociale provenant des cotisations sociales.
- ✓ Les difficultés au niveau des liquidités financières disponibles auprès des caisses de sécurité sociale menacent sérieusement les engagements des caisses de sécurité sociale vis-à-vis de leurs adhérents.
- ✓ Les difficultés liées au retard de la réforme du régime de pensions des salariés du secteur non agricole, et ce malgré la tenue de plusieurs réunions à cet effet avec les

partenaires sociaux.

- ✓ Les difficultés liées au retard dans le processus d'évaluation du régime d'assurance maladie
- ✓ La croissance du secteur parallèle
- ✓ Les pressions financières importantes sur les finances publiques ont empêché la mise en œuvre de certaines réformes telles que la mise en place d'un socle national de protection sociale.

La stratégie du programme sécurité sociale consiste à :

- ✓ Œuvrer à la préservation des équilibres financiers des régimes de sécurité sociale et la gouvernance des caisses sociales.
- ✓ Instaurer le socle national de couverture sociale et veiller à trouver les solutions au financement des régimes de sécurité sociale dans le cadre d'un partenariat avec les partenaires sociaux et ce en application du contrat social qui a été consolidé par la création du conseil national du dialogue social.
- ✓ Elargir la couverture sociale à tous les individus à travers l'intégration du secteur informel.
- ✓ Améliorer les services rendus aux assurés sociaux.

Cette stratégie s'articule autour d'un axe prioritaire à savoir : « **la préservation de l'équilibre financier des régimes de sécurité sociale** » et ce à travers :

- ✓ L'œuvre à assurer la soutenabilité et la pérennité des régimes et la préservation des acquis réalisés dans ce domaine et les étendre aux futures générations.
- ✓ La révision globale des régimes de sécurité sociale en partance d'une conviction commune des parties intervenantes conformément au contrat social.

1-2 Présentation de la cartographie du programme:

Le programme de sécurité sociale comprend une unité opérationnelle centrale qui est la direction générale de la sécurité sociale ainsi que quatre opérateurs publics, à savoir la Caisse nationale de sécurité sociale, la Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale, la Caisse nationale d'assurance maladie, ainsi que le Centre de recherche et d'études sociales.

2- Objectifs et indicateurs de performance du programme :

2-1 Présentation des objectifs et indicateurs de performance:

- objectif 2-1 : Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale

Présentation de l'objectif : Dans le cadre des dispositions du contrat social, l'amélioration des équilibres financiers des régimes de sécurité sociale est considérée comme l'un des objectifs prioritaires que le Ministère cherche à atteindre. Ceci est d'autant plus vrai et urgent que les caisses de sécurité sociale connaissent des pressions financières élevées, notamment au niveau des régimes de retraite du secteur public et privé ainsi que le régime de l'assurance maladie. Les éléments les plus importants liés à cet objectif sont :

- A court terme : veiller à ce que les caisses remplissent leurs obligations envers leurs affiliés et envers les usagers,

- A moyen et long terme : assurer la soutenabilité financière des régimes existants, la pérennité des droits acquis et leur viabilité pour les générations présentes et futures.

- indicateur 2-1-1 : Taux d'équilibre entre les dépenses et les produits (charge /produits)

Présentation de l'indicateur : Cet indicateur vise à rapprocher les charges globales de chaque caisse aux totaux des produits et à suivre le taux d'équilibre financier global au niveau de ces différentes composantes. Il vise également le suivi de l'adéquation entre les charges et les produits des régimes de retraite dans les secteurs public et privé et du régime d'assurance maladie.

Les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'objectif 2-1 :

**Tableau n°9 : tableau chronologique des réalisations et des prévisions
des indicateurs de l'objectif 2.1**

Indicateur	Unité	Réalizations 2020 (*)	2021	Estimations		
				2022	2023	2024
<u>Caisse nationale de sécurité sociale</u>						
Taux d'équilibre entre les charges et les produits	%	127%	117%	143%	145%	144%
Taux d'équilibre entre les charges et les produits dans le régime des pensions	%	157%	145%	176%	179%	178%
<u>Caisse nationale de retraite et prévoyance sociale</u>						
Taux d'équilibre entre les charges et les produits	%	114.26%	117.3%	120.2%	124.2%	128.1%
Taux d'équilibre entre les charges et les produits dans le régime des pensions	%	114.76%	117.9%	120.5%	123.8%	127.5%
<u>Caisse nationale d'assurance maladie</u>						
Taux d'équilibre entre les charges et les produits	%	77.38%	81.92%	83.04%	84.57%	85%
Taux d'équilibre entre les charges et les produits dans le régime des pensions	%	82.16%	88.68%	89.9%	91.14%	92%

(*) Données provisoires: les données émanant des caisses sociales pour l'année budgétaire concernée sont considérées provisoires et ce jusqu'au date d'élaboration et approbation des états financiers des caisses

- Analyse et clarification de l'estimation des indicateurs sur une période de trois ans :

Les chiffres enregistrés concernant les taux d'équilibre entre charges et produits traduisent les difficultés financières rencontrées par la Caisse nationale de sécurité sociale et la Caisse nationale des retraites et de prévoyance sociale, notamment au niveau des régimes de retraite. Ce qui a influencé négativement la caisse nationale d'assurance maladie qui supporte de fortes pressions au niveau de la liquidité financière du fait de l'incapacité des deux caisses de sécurité sociale à transférer leurs parts de cotisations au CNAM.

Les estimations pour les années 2022-2024 apparaissent également négatives, en raison des

répercussions de la crise des caisses, qui ont été aggravées par les effets de la pandémie de Covid-19 (l'incapacité des entreprises économiques à remplir leurs obligations), ainsi que le retard dans l'accomplissement de la réforme des régimes de sécurité sociale. Tous ces facteurs ont fait anticiper une crise au niveau des équilibres financiers. Ce qui nécessite, en urgence la mise en place d'un plan d'action avec la contribution des partenaires sociaux pour en atténuer les répercussions et apporter des liquidités financières (diversification des sources de financement, lutte contre l'évasion sociale..)

- indicateur 2-1-2 : Taux de recouvrement des cotisations (CNSS)

Présentation de l'indicateur : La fonction de recouvrement des cotisations et de contrôle du respect des lois de sécurité sociale fait partie des fonctions principales pour assurer la pérennité des régimes de sécurité sociale et atteindre leurs équilibres financiers. Le taux de recouvrement a été adopté comme deuxième indicateur pour suivre l'objectif lié à l'amélioration des équilibres financiers de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, étant donné le lien étroit entre le recouvrement et l'équilibre financier de la caisse.

Cet indicateur est égal aux montants recouverts par rapport aux déclarations déposées auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Il vise à suivre les résultats des travaux menés par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour collecter ses cotisations, soit pour les trois trimestres courants, ou pour les trois trimestres précédents.

Les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'objectif 2-1 :

Tableau n°10 : tableau chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif 2.1

Indicateur	Unité	Réalizations 2020 (*)	2021	Estimations		
				2022	2023	2024
<u>Taux de recouvrement pour les trimestres en cours</u>						
Régime des employés non agricoles	%	88.6%	85%	90%	90.5%	91%
Régime des ouvriers non employés dans le secteur non agricole	%	47.9%	45%	50%	51%	52%
<u>Taux de recouvrement pour les trimestres précédents</u>	%	19%	13%	17%	20%	21%

(*) Données provisoires

- Analyse et clarification de l'estimation des indicateurs sur une période de trois ans :

Les prévisions incluses pour les années 2022-2024 reflètent une amélioration du taux de recouvrement , que ce soit au titre des trimestres en cours ou les trimestres précédents, par rapport à la baisse enregistrée en 2021 (85%), qui est dues aux répercussions économiques négatives du Covid-19. Il est notamment probable que les estimations soient élevées de 0,5 point par an pour le régime des salariés du secteur non agricole et de 1 point par an pour le régime des ouvriers non salariés du secteur non agricole, qui, bien qu'elle semble une faible progression , reste liée à des mesures visant à encourager la régularisation de la situation vis-à-vis des régimes de sécurité sociale pour certains secteurs économiques.

- objectif 2-2 : Etendre la couverture sociale

Présentation de l'objectif : Le ministère vise à améliorer la couverture sociale effective des différents régimes de sécurité sociale et à attirer le secteur informel afin d'assurer l'affiliation volontaire des employés de ce secteur selon une approche progressive souple qui insaturé les fondements pour les soumettre aux régimes de sécurité sociale.

- indicateur 2-1-1 : Taux de la couverture sociale réelle

Présentation de l'indicateur : Cet indicateur représente le taux de croissance de la couverture sociale dans différents secteurs et vise à évaluer le travail de la Caisse nationale de sécurité sociale pour attirer les employés dans les secteurs non structurés et améliorer la couverture sociale réelle . Il est égal au nombre de travailleurs déclarés (sans tenir compte des employés des entreprises soumises a la taxation d'office) / le nombre de la population active (y compris les travailleurs du secteur informel).

Les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'objectif 2-2 :

Tableau n°11 : tableau chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif 2.2

Indicateur	Unité	Réalizations 2020 (*)	2021	Estimations		
				2022	2023	2024
Régime des employés non agricoles	%	81.42%	83%	81%	81.5%	82%
Régime des employés agricoles	%	10.38%	12%	10%	11%	12%
Régime des employés dans le secteur agricole amélioré agricole	%	98.36%	98%	92%	92.5%	93%
Régime des ouvriers non employés dans le secteur non agricole	%	76.09%	70%	80%	80.5%	81%
Régime des ouvriers non employés dans le secteur agricole	%	82.46%	85%	81%	81.5%	82%
Total	%	79.44%	79.4%	80%	81%	82%

(*) Données provisoires: les données émanant des caisses sociales pour l'année budgétaire concernée sont considérées provisoires et ce jusqu'au date d'élaboration et approbation des états financiers des caisses

- Analyse et clarification de l'estimation des indicateurs sur une période de trois ans :

Les prévisions incluses pour les années 2022-2024 reflètent une baisse des estimations au niveau de la couverture sociale, en particulier pour les secteurs qui emploient des employés

vulnérables et saisonniers avec des revenus financiers limités (le secteur agricole),. Une baisse est attendue pour le régime des employés du secteur agricole amélioré de 98% en 2021 à 92% en 2022 pour atteindre 93% en 2024. Quant au régime des employés agricoles, il devrait atteindre un taux de couverture estimé à 10% en 2022, soit une baisse de environ 16,66%, ce qui nécessite une nouvelle révision des textes réglementant les régimes de sécurité sociale afin d'attirer davantage les personnes concernées et de les sensibiliser à l'importance de s'y adhérer.

- objectif 2-3 : Améliorer la qualité des services et son rapprochement des assurés sociaux

Présentation de l'objectif : Le Ministère veille à améliorer la gouvernance des caisses ainsi que la qualité des services et à les rapprocher des assurés sociaux et ce, à travers la réduction des délais de prestation de ces services (paiement des pensions, paiement des prestations aux ayants droit, remboursement des frais de soins ...).

Le renforcement de la décentralisation et la création de nouveaux centres services de sécurité sociale ainsi que le suivi de l'application des normes et indicateurs d'amélioration de la qualité et de l'efficacité.

- indicateur 2-3-1 : Les délais de remboursement et taux des dossiers traités dans les délais

Présentation de l'indicateur : Cet indicateur vise à suivre la qualité des services rendus par les caisses sociales en vue de les améliorer, les rapprocher des affiliés et réduire leurs délais.

Les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'objectif 2-3 :

Tableau n°12 : tableau chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif 2.3

Indicateur	Unité	Réalizations 2020 (*)	2021	Estimations		
				2022	2023	2024
<u>Caisse nationale de sécurité sociale</u>						
Délais de versement des prestations au titre des pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants (1)	Jour	42	42	38	35	30
<u>Caisse nationale de retraite et prévoyance sociale</u>						
Délais d'attribution de l'identifiant unique de la sécurité sociale aux nouvelles recrues (2-1)	%	76%	89%	90%	92%	92%
Délais de liquidation des dossiers de pensions de retraite (2-2)	%	97.2%	99%	99%	99%	99%
Délais de liquidation des dossiers de pensions de veuvage (2-3)	%	93.4%	97%	98 %	99%	99%
Délais de liquidation des dossiers de pensions n provisoire (2-4) pour orphelins	%	80.7%	89%	90%	92%	94%
<u>Caisse nationale d'assurance maladie (par jour)</u>						
Délais de remboursement des frais (3)	Jour	30.1	30	35	35	35
Délais de remboursement pour les prestataires de services de santé						
Remboursement des honoraires des médecins	Jour	118	90	100	100	100
Remboursement des pharmaciens	Jour	89	70	90	90	90
Remboursement des Kinésithérapeutes	Jour	99	90	110	115	115
Délais de prise en charge des prestations soumises a l'accord						

préalable						
Prise en charge des opérations chirurgicales soumises à l'accord préalable	Jour	11.5	11.2	10.2	8.2	10.2
Transplantation rénale	Jour	37.3	20	18	16	18
Greffe de moelle épinière	Jour	11.73	104	9.4	7.4	10
Prise en charge des opérations chirurgicales du cœur et des artères et des radiographies des muscles cardiaques	Jour	14.14	12.5	11.5	9.5	8
Désintégration des calculs rénaux	Jour	8.45	7	7	7	10
Scanner, Diagnostic IRM	Jour	14.78	12.4	11.4	10.4	10
Prise en charge des frais de matériel médical	Jour	De 5.64 j à 54.07	De 5 j à 50	De 5 j à 40	De 5 j à 30	De 5 j à 40
Prise en charge des traitements par les eaux minérales	Jour	10.19	9.5	8.5	7.5	11
Prise en charge des frais de kinésithérapie	Jour	16.88	17	15	13	16

(*) Données provisoires: les données émanant des caisses sociales pour l'année budgétaire concernée sont considérées provisoires et ce jusqu'au date d'élaboration et approbation des états financiers des caisses

- (1) (1) La période d'attente de l'assuré social à compter de la date d'ouverture du droit à la pension (2) Taux des dossiers traités dans les délais en comparaison par rapport au nombre total de dossiers
- (2) (2-1) : mode de calcul des délais : moins de 24 heures, un jour, deux jours ou trois jours
- (3) (2-2) : Le mois d'ouverture du droit, le mois de dépôt du dossier, ou le mois suivant le mois de dépôt du dossier
- (4) (2-3) : Le mois de dépôt du dossier ou le mois suivant le mois de dépôt du dossier
- (5) (2-4) : Le mois de dépôt du dossier ou le mois suivant le mois de dépôt du dossier
- (6) (3) Remboursement des frais de traitement des maladies lourdes ou chroniques, remboursement des frais de traitement des maladies accidentelles, remboursement des frais chirurgicaux, remboursement des frais d'accouchement, remboursement des frais de suivi de grossesse.

2-2 Présentation des activités et la relation avec les objectifs et les indicateurs de performance :

Tableau n°13 Les activités et les interventions du programme Sécurité Sociale

Unité : mille dinars

Objectifs	Indicateurs	Prévisions des indicateurs 2021	Activités	Prévisions des crédits selon les activités	Interventions
Objectif 1 : Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale.	Indicateur 1 : Taux d'équilibre entre les dépenses et les produits	tableau 1 et 2	A1 : Pilotage et tutelle des caisses de sécurité sociale	650718.7	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les travaux liés à la révision globale des régimes de sécurité sociale, tels que la réforme du régime de retraite des employés du secteur non agricole, l'évaluation du régime d'assurance maladie, la création d'un fond d'assurance perte d'emploi et l'évaluation et la révision du régime des accidents du travail et les maladies professionnelles dans le secteur privé.
	Indicateur 2 : Taux de recouvrement (CNSS)		A2 : Gestion des instruments et de certains mécanismes et interventions au profit de l'Etat (CNSS)	11350	
Objectif 2 : Améliorer la couverture sociale	Indicateur 3 : Taux de couverture sociale réelle	tableau 3	A3 : Gestion des régimes spéciaux de sécurité sociale et de certains mécanismes et interventions au profit de l'Etat (CNRPS)	349005	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les équilibres financiers des régimes de sécurité sociale et proposer des solutions pour les améliorer - Trouver de nouvelles sources de financement de la sécurité sociale
Objectif 3 : Améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux	Indicateur 4 : Délais de paiement des prestations au titre de la retraite, de, l'invalidité et des	tableau 4	A4 : Gestion des régimes spéciaux de sécurité sociale et de certains mécanismes et interventions au profit de l'Etat (CNAM)	700	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des mécanismes de bonne gouvernance et le développement des services - Elaborer des propositions au niveau du projet de loi de finances pour l'année 2022 visant à améliorer

					<p>les équilibres financiers des caisses de sécurité sociale, à l'instar d'une proposition de création d'un fond de trésor sous la dénomination « Diversification des sources de financement de la sécurité sociale » destiné aux ressources provenant de la contribution de solidarité sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des dispositions relatives à la prise en charge des dettes des entreprises nationales et régionales de transport et une amnistie fiscale au titre des pénalités de retard accumulées à la charge de la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale. Ainsi qu'une proposition de création d'un fond d'apurement des dettes sociales et une proposition de création d'un compte spécial pour financer le régime de bonification - Soutenir l'expérience de la sécurité sociale mobile par l'acquisition d'unités mobiles en coopération avec l'agence américaine Millennium Challenge Corporation - Diffuser la culture de la sécurité sociale et adopter un plan de communication global à cet effet.
Total					1011773.7

2-3 Contribution des opérateurs publics dans la performance du programme:

Tableau n°14 : Contribution des opérateurs publics dans la performance du programme et crédits alloués

Unité : mille dinars

Opérateur public	Les activités et projets qui seront entrepris dans le cadre de la réalisation des objectifs de la politique publique	Crédits alloués du budget de l'Etat pour l'année 2022
<u>Caisse nationale de sécurité sociale</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le recouvrement via l'intensification du contrôle sur terrain pour inclure les secteurs et les employeurs selon les indicateurs d'évasion sociale et exploiter les données disponibles dans les différentes structures publiques pour développer l'élaboration des programmes de contrôle au sein d'un système d'information élaboré à cet effet qui permet de cibler les employeurs concernés avec suivi et rationalisation de l'intervention des contrôleurs. - Renforcement du corps des cadres de contrôle avec 100 contrôleurs nouvellement nommés qui seront répartis dans les différents bureaux régionaux et locaux. - Adopter une stratégie de communication pour enraciner la culture de la sécurité sociale et présenter les régimes gérés par la Caisse, tels que le régime complémentaire des pension et le régime des Tunisiens de l'étranger, et inciter les employés non salariés à adhérer à travers une campagne de sensibilisation destinée aux travailleurs indépendants ainsi qu'exposer les devoirs de l'employeur les privilèges accordés aux nouveaux créateurs de projets. - Refonte du système de décaissement des pensions pour assurer l'intégration et la complémentarité avec le système d'information de la caisse - Exploiter le système de gestion électronique des documents dans le traitement des dossiers de pensions , afin de supprimer l'échange de papier, raccourcir les procédures et moderniser les méthodes de travail - Soutenir le système de déclaration et paiement des cotisations à distance. 	666350
<u>Caisse nationale de retraite et prévoyance sociale</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en œuvre du projet de système de comptes individuels dans le sens d'une maîtrise totale et exacte du statut de chaque affilié direct et de la liquidation électronique des pensions conformément aux prescriptions du Décret gouvernemental n° 2021-153 du 12 mars 2021, fixant les modes, procédures et méthodes d'échange automatisé et instantané des informations entre la caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale et l'employeur public concernant le suivi de la carrière professionnelle des agents affiliés à la caisse et la tenue de leurs comptes individuels. - Mettre en place un nouveau système de gestion des pensions 	346005

	<p>qui permettra de faire évoluer les méthodes de travail et d'assurer la qualité des services rendus aux affiliés de la caisse.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achèvement des travaux de décentralisation des services rendus aux affiliés de la caisse. 	
<p><u>Caisse nationale d'assurance maladie</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système de déclaration et paiement des cotisations du régime d'assurance maladie à distance avec les établissements publics concernés affiliés a la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale. - Renforcement du contrôle administratif et médical avant et après l'octroi des prestations a travers la révision du système d'information de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et l'enrichissement et la mise à jour des références médicales agréées sur la prise en charge des services de santé selon les régimes de soins. - Tenue des comptes individuels des assurés sociaux pour les salaires déclarés, qui seront agréés pour ouvrir le droit aux prestations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie - Instauration d'un registre relatif au statut des prestataires de soins de santé vis-à-vis du régime de sécurité sociale à agréer lors du paiement de leurs droits par la Caisse nationale d'assurance maladie - Echéancier des cotisations à la Caisse nationale d'assurance maladie dues par les deux Caisses de sécurité sociale - Achèvement de la mise en place d'un système d'échange de données électroniques entre la Caisse nationale d'assurance maladie et les prestataires de services de santé - Utilisation de la prescription électronique, de la facturation électronique et de la signature électronique - Création de sous-régions médicales prévues dans l'organigramme de la Caisse nationale d'assurance maladie. 	<p>700</p>

3- Cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024 :

**Tableau n° 15 :
Cadre des dépenses a moyen terme 2022-2024
Répartition selon nature de la dépense (crédits de paiement)**

En Mille dinars

libellé dépense	Réalisation 2020	2021	Prévisions 2022	Prévisions 2022	Prévisions 2022
Dépense de rémunération	6511	920	650	683	717
Dépense de fonctionnement	26	28.5	48.7	41	43
Dépense d'intervention	1030021	850214	1011055	1109972	1156047
Dépense d'investissement	16	90	20	80	80
Dépense des opérations financières					
Total sans compter les ressources propres des entreprises	1030673	851252.5	1011773.7	1110776	1156887
Total avec les ressources propres des entreprises	1030673	851252.5	1011773.7	1110776	1156887

L'évolution des dépenses programmées pour l'année 2022 par rapport à l'année 2021 est principalement due à l'augmentation des dépenses des interventions de 850,214 MD en 2021 à 1011,055 MD en 2022, soit une augmentation de 18,92%, suite à l'affectation de crédits de 192 millions de dinars au titre de la retraite anticipée et la création d'un compte spécial au trésor public pour collecter ses ressources.

Programme3: Promotion sociale

Responsable du programme: Mr Ibrahim Ben Driss

Président du comité général de la Promotion Sociale

1- Présentation du programme et sa stratégie :

1-1 Présentation de la stratégie du programme:

Le secteur de la promotion sociale occupe une place centrale dans la politique sociale du ministère, qui œuvre à renforcer et à optimiser la politique des transferts sociaux pour assurer un meilleur ciblage aux populations éligible , à travers l'actualisation du registre de la pauvreté et la conception et la mise en œuvre des projets d'insertion socio-économique des populations vulnérables et l'amélioration de leur conditions de vie. D'autre part, il vise à assurer la promotion des conditions de vie des populations à besoins spécifiques à travers :

- Le développement des mécanismes de défense sociale,
- Renforcement des programmes d'assistance aux enfants en difficulté (enfants en contact avec la loi, enfants sans soutien familial...)
- Appui au programme d'action sociale en milieu scolaire,
- Amélioration de l'efficacité des programmes d'enseignement des adultes et révision et développement de ses activités.

La stratégie du programme est déclinée à partir des engagements nationaux et internationaux, notamment:

- ✓ **La Constitution Tunisienne** et notamment ses articles 21-38 et 48.
- ✓ **La loi organique n°2019- 10 du 30 janvier 2019**, régissant le programme AMEN social.
- ✓ **La Convention Internationale Relative Aux Droit Des Personnes Handicapées**
- ✓ **Les objectifs du développement durable 2030 :**

-Objectif n°1 : Eliminer la pauvreté et qui vise :

D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes

* D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la micro finance

*D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental

-Objectif n°4 : Education de qualité et qui vise :

*D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

* D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

*D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

-Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique et qui vise :

*D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

-Objectif n°10 : Réduire les inégalités sous toutes ses formes et qui vise :

*D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

✓ **L'ensemble de textes législatifs et réglementaires liés au domaine de la promotion sociale, notamment :**

-La Loi organique n° 2019-10 du 30 janvier 2019, relative à la création d'un Programme « Amen social »

- La Loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017, relative à l'élimination des violences à l'égard des femmes

-La Loi n°93-109 du 8 novembre 1993, relative aux attributions des centres de défense et de l'intégration sociale.

-La Loi d'orientation n° 2005-83 du 15 août 2005 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées, telle que modifiée par la loi n° 2016-41 du 16 mai 2016 et les textes législatifs et réglementaires d'application.

Le Programme de Promotion Sociale se caractérise également par :

✓ Tous les programmes de promotion sociale reposent sur une base juridiques et des textes législatifs clairs,

✓ Les compétences et la multidisciplinarité des cadres œuvrant dans le domaine de la promotion sociale et la diversité des services rendus aux différentes catégories de la société,

✓ Une représentation régionale et locale et des services de proximité qui constitue un riche réseau de structures de promotion sociale,

✓ Diversité des catégories sociales ciblées (familles pauvres et à revenu limité, personnes handicapées, enfants sans soutien, enfants en contact avec la loi, enfants en danger, personnes analphabètes...)

Cependant, il existe de nombreuses difficultés et problèmes à surmonter, qui sont principalement liés à :

✓ L'insuffisance des moyens matériels et logistiques (moyens de transport...).

✓ La nécessité de réviser les outils de travail disponibles, notamment au niveau de l'amélioration des systèmes informatiques et de la fourniture des données statistiques nécessaires.

✓ La nécessité de renforcer les structures de promotion sociale avec des ressources humaines compétentes, notamment des psychologues et des travailleurs sociaux.)

✓ Besoin de développer un système de suivi des établissements conformément aux normes internationales de qualité des services.

✓ Renforcement du rôle de la société civile dans l'accompagnement des structures étatiques dans la prise en charge des groupes vulnérables (mères célibataires, sortant de prison, catégorie sans soutien moral et matériel...)

✓ Manque de coordination et de partenariat entre les différentes structures intervenants dans le domaine social

✓ L'inadaptation des programmes et des législations aux dispositions de la constitution et à la-convention internationale des droits des personnes handicapées et aux attentes de la population cible.

La stratégie du programme de Promotion Sociale consiste à :

- ✓ Réduire les formes d'exclusion sociale des catégories vulnérables et veiller à leur intégration économique et sociale.
- ✓ Contribuer à l'éradication progressive de la pauvreté et de toutes formes d'inégalité entre les catégories sociales
- ✓ Contribuer à la réduction du taux national de l'analphabétisme chez la population active en mettant l'accent sur les femmes et les régions rurales et en œuvrant pour l'instauration et la diffusion de la culture de la numérisation, des droits humains, de la citoyenneté et de l'investissement dans les nouvelles technologies dans le domaine de l'enseignement des adultes et de la promotion de la femme rurale

La stratégie du programme Promotion Sociale s'articule autour des principaux axes suivants :

- ✓ Garantir les conditions d'une vie digne pour les catégories vulnérables, pauvres et à revenus limités à travers le ciblage des aides sociales.
- ✓ Améliorer les conditions de vie des catégories vulnérables à travers leur insertion socio-économique à travers la création des sources de revenu (notamment pour les familles pauvres et les personnes handicapées.)
- ✓ Garantir une couverture équitable des structures et cadres intervenant dans le domaine social
- ✓ Réduire l'analphabétisme particulièrement chez les femmes dans les régions de l'intérieur et les zones rurales.

- Mise en œuvre d'une approche de budgétisation sensible au genre :

Les services du Programme de Promotion Sociale se sont efforcés de consacrer une approche genre dans le cadre de leurs interventions au profit des groupes cibles Qui sont considérés comme des catégories à besoin spécifique (familles pauvres, personnes handicapées, délinquants et sans soutien, personnes analphabètes..) et en analysant les données disponibles, il apparaît clairement qu'un pourcentage important des personnes concernés par les interventions sociales sont principalement des femmes. Par conséquent, à partir de l'année 2019 et pendant les années 2020 et 2021 (dans le cadre de la préparation de document de performance), une analyse de ce phénomène a été initiée pour effectuer des interventions plus appropriées dans le secteur, à travers deux axes principaux :

- L'axe de l'encadrement des familles pauvres et le renforcement de leur insertion socio-économique

- Axe d'alphabétisation contribuant à la réduction de l'analphabétisme, notamment chez les femmes rurales

L'ensemble des travaux réalisés (rapport, études ,analyse de données statistiques , outil d'analyse tels que l'arbre des problématiques et l'arbre à objectifs...) ont abouti à une corrélation entre l'expansion du phénomène de la pauvreté et le taux élevé de l'analphabétisme chez les femmes particulièrement dans les régions rurales et éloignées , à ces phénomène vient s'ajouter l'accroissement du chômage qui entrave le processus de leur insertion socio-économique.

De même et dans le cadre du suivi des interventions des établissements de protection et d'intégration sociale, il a été constaté l'accroissement du phénomène de la violence à l'égard des femmes conjugués à d'autres phénomène sociaux (les mères célibataires, l'enfance en difficulté ...) ces données se traduisent notamment par :

- La forte incidence de l'analphabétisme chez les femmes, notamment dans les régions de l'intérieur (Kairouan, Sidi Bouzid et Jendouba) et la difficulté de bénéficier des services d'éducation des adultes
- Les difficultés rencontrées par les femmes handicapées au niveau de l'intégration et de l'emploi
- L'augmentation du nombre de femmes cheffes de famille inscrites au programme « Amen Social »
- Difficultés d'accès au marché d'emploi pour les femmes pauvres (ayant un faible niveau d'instruction ou analphabètes).
- la polarisation des femmes vers le travail dans les secteurs précaires (secteur agricole / travail domestique / travail saisonnier..) et l'absence de couverture sociale en leur faveur
- L'accroissement du phénomène de la violence à l'égard des filles et les femmes
- L'association de nombreux phénomènes sociaux (délinquance, violence, décrochage scolaire...) chez les enfants en situations de vulnérabilité (familles pauvres et à revenu limité ...).

Tous ces facteurs ont conduit à une faible participation des femmes dans l'activité économique, en plus de la croissance du secteur informel (avec une diminution de la couverture sociale des femmes salariées) et du coût élevé des aides et transferts sociaux accordés aux catégories vulnérables et alloués dans le cadre du budget de l'Etat.

Dès lors, les services de la promotion sociale œuvrent pour le renforcement de leurs interventions au profit de cette catégorie en adoptant un programme à plusieurs volets, à savoir :

- Cibler les femmes pauvres inscrites au programme « Amen Sociale » à travers des aides sociales
- Renforcement du taux de femmes bénéficiant du projet de création de source de revenu dans le cadre de la relance des ressources des moyens d'existence au profit des familles pauvres
- Contribuer à la lutte contre le phénomène de violence à l'égard des femmes en renforçant les capacités des intervenants du secteur social (surveillance, suivi et accompagnement...) et à la sensibilisation autour de ce phénomène
- Renforcer le partenariat, notamment avec les associations œuvrant dans les domaines du social et d'handicap, afin de permettre une meilleure insertion économique.
- Cibler les femmes analphabètes, surtout dans les zones rurales, à travers le passage d'une simple enseignement (lecture et écriture) à l'acquisition des compétences (formation à l'artisanat).

1-2 Présentation de la cartographie du programme:

Le programme de promotion sociale se caractérise par la diversité de ses structures centrales et régionales, représentées par :

□ Unités Opérationnelles Centrales :

- Le Comité générale de la promotion sociale
- Le Centre national d'éducation des adultes
- Les Etablissements travaillant dans le domaine du handicap (9)
- Les Etablissements travaillant dans le domaine de l'encadrement et de la prise en charge sociale (10)
- Les Centres de Défense et d'intégration Sociale (24)

□ Unités Opérationnelles Régionales :

- Divisions de la Promotion Sociale (25)

□ Opérateurs publics :

- Centre international de recherche, d'études, de documentation et de formation sur le handicap «Basma »
- Les Associations travaillant dans le domaine de l' handicap
- Les Associations travaillant dans le domaine social
- L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale

2- Objectifs et indicateurs de performance du programme :

2-1 Présentation des objectifs et indicateurs de performance:

- **objectif 3-1 : Contribuer à la lutte contre la pauvreté et la réduction de L'exclusion des groupes marginalisés .**

Présentation de l'objectif : Garantir l'affectation des projets d'aides sociales aux familles pauvres et à revenu limité

- **indicateur 3-1-1 : Le taux d'intégration sociale et économique des familles pauvres :**

Présentation de l'indicateur : L'indicateur se base sur l'augmentation du taux d'intégration des familles pauvres et à revenu limité inscrites dans les registres de la pauvreté à travers la réalisation des recherches sociales à leur profit dans le but de leur permettre de bénéficier des différents programmes d'aides notamment les projets de création de source de revenu qui leur permet d'améliorer leur niveau de vie et de franchir le seuil de la pauvreté .

Les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'objectif 3-1 :

Tableau n°16 : Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'objectif 3.1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	L F	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1 : Le taux d'intégration sociale et économique des familles pauvres bénéficiant d'une source de revenu/ nombre total des familles pauvres	%	0.05%	0.35%	1.4%	1.64%	2%

- Analyse et clarification de l'estimation des indicateurs sur une période de trois ans :

Les prévisions incluses pour les années 2022-2024 reflètent une augmentation du taux d'intégration sociale et économique des familles nécessiteuses à travers l'augmentation du nombre de projets ciblés afin d'élever le ratio de 1,4% en 2022 pour atteindre 2 % en 2024, soit une augmentation de 42,85 %. Cette prévision sera appuyé à travers l'approbation de l'arrêté réglementant de ce mécanisme, qui permettra la supervision et le suivi du processus d'attribution des projets de source de revenu au niveau des unités opérationnelles régionales, avec une orientation vers le renforcement de l'autonomie des femmes pauvres, surtout celles qui sont cheffes de famille

Présentation de l'indicateur 3-1-2 : Le taux de femmes de familles pauvres bénéficiant d'aides sociales :

L'indicateur vise à soutenir le ciblage et l'autonomisation des femmes des familles nécessiteuses de l'aide sociale dans le cadre du programme de sécurité sociale, car elles sont les plus exposées aux répercussions de la pauvreté.

Les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'objectif 3-1 :

Tableau n°17 : Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'objectif 3.1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	LF	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1 : Le taux de femmes de familles pauvres bénéficiant d'aides sociales	%	61%	62%	63%	63%	64%

- Analyse et clarification de l'estimation des indicateurs sur une période de trois ans :

Les projections incluses pour les années 2022-2024 reflètent une augmentation du taux de femmes issues de familles pauvres bénéficiant des l'aides sociales, en faisant passer le taux de 63% en 2022 à 64% en 2024, soit une augmentation de 1,58%

- objectif 3-2 : Contribuer à l'intégration sociale et économique des catégories vulnérables et à besoins spécifiques

Présentation de l'objectif : assurer l'intégration sociale et économique des catégories vulnérables et à besoins spécifiques par le biais des mécanismes disponibles et à travers le réseau des structures sociales.

Présentation de l'indicateur : Le taux d'intégration des personnes handicapées (inscrites dans les centres d'éducation spécialisée) :

Cet indicateur vise à promouvoir l'intégration économique et sociale des personnes handicapées (inscrites dans des centres d'éducation spécialisée) dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi d'orientation pour les personnes handicapées.

Les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'objectif 3-2 :

Tableau n°18 : Tableau chronologique des indicateurs de l'objectif 3.2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	LF	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1 : Le taux d'insertion des personnes handicapées (inscrites dans les centres d'éducation spécialisées)	%	14.8%	16%	17%	18%	18%

- Analyse et Détermination de Prévision des indicateurs sur une période de trois ans :

Les projections recensées pour les années 2022-2024 traduisent une augmentation du taux d'insertion des personnes en situation d' handicap (inscrites dans des centres d'éducation spécialisée) à travers une augmentation du taux de 17% en 2022 pour atteindre 18% en 2024, soit un accroissement de 5,88%, et ce à travers une augmentation du nombre de projets octroyés aux personnes handicapées fréquentant ces centres dans le cadre du Programme de création de source de revenu pour les personnes handicapées.

- objectif 3-3 : : Contribuer à la réduction du taux national d'analphabétisme

-Présentation de l'objectif : Cet objectif traduit la contribution à la réduction du taux national de l'analphabétisme chez la population active moins de 60ans en déployant les efforts sur les femmes et les zones rurales. Cet objectif contribue également parmi d'autres objectifs du programme à la diffusion de la culture des droits de l'homme , de la citoyenneté et de la culture numérique ainsi qu'à l'investissement dans les nouvelles technologies dans le domaine de l'enseignement des adultes, la promotion des femmes rurales et l'amélioration des indicateurs du développement humain et le renforcement du suivi pour éviter de retomber dans l'analphabétisme.

Présentation des indicateurs 3-3-1 : Le taux général d'analphabétisme :

Cet indicateur vise à suivre le taux d'analphabétisme au niveau national

Les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'objectif 3-3 :

Tableau n°19 : Tableau chronologique des indicateurs de l'objectif 3-3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	LF	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1 : Taux général d'analphabétisme	%	17.62%	17.3%	17%	16.7%	16.5%

Analyse et détermination de l'estimation des indicateurs sur une période de trois ans :

Les projections incluses pour les années 2022-2024 reflètent une baisse du taux d'analphabétisme général de 17% en 2022 à 16,5% en 2024, soit une baisse de 3%, misant d'avantage sur la polarisation des personnes analphabètes avec une augmentation du nombre de groupes d'études. Notons que les services de l'éducation des adultes dépendent pour une part importante de leurs interventions de l'appui des partenaires.

-Présentation des indicateurs 3-3-2 : Le taux d'analphabétisme chez les femmes: Cet indicateur vise à suivre le taux d'analphabétisme des femmes au niveau national.

Les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'objectif 3-3 :

Tableau n°20 : Tableau chronologique des indicateurs de l'objectif 3-3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	LF	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 2 : Taux d'analphabétisme chez les femmes	%	23.2%	23.0%	22.7%	22.4%	22.1%

-Analyse et détermination de l'estimation des indicateurs sur une période de trois ans :

Les projections incluses pour les années 2022-2024 reflètent une diminution du taux d'analphabétisme chez les femmes, de 22,7% en 2022 à 22,1% en 2024. Un travail sera fait pour parvenir à cette baisse en programmant des interventions spécifiques ciblant les femmes, en particulier dans les zones rurales et de l'intérieur.

2-2 Présentation des activités et leur relation avec les objectifs et les indicateurs de performance :

Tableau n°21 : Les activités et les interventions du programme Promotion Sociale

Unité : mille dinars

Les objectifs	Les indicateurs	Prévisions des indicateurs 2022	Les activités	Prévisions des crédits (DT)	Les interventions
Objectif : Contribuer à la lutte contre la pauvreté et la réduction de l'exclusion des groupes marginalisés	Indicateur 1 : Le taux d'insertion socio-économique des familles pauvres	1.4%	A1 : Pilotage, planification , et supervision dans le domaine de la promotion sociale A2 : Gérer les aides aux familles pauvres et à revenu limité A3 : Partenariat	41.770	-Renforcer la protection sociale des catégories vulnérables. -Considérer la lutte contre la pauvreté et l'accès aux services de la santé et d'enseignement sans exclusion comme des défis à relever et s'engager à réaliser les objectifs de développement durable 2030. -Définir des mécanismes clairs pour détecter la pauvreté et la production de données fiables et crédibles permettant de concevoir les solutions pour réduire la
	Indicateur 2 Le taux de femmes issues de familles pauvres	63%		841.860	
				82.315	
				61.646	

	bénéficiaire d'aides sociales		avec les associations A7 : Les enquêtes sociales et le suivi des catégories vulnérables	<p>pauvreté et l'augmentation de la transparence dans la distribution des aides sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> -Déployer une banque de données sur les familles pauvres et à revenu limité pour la gestion et le ciblage des catégories visées par les aides et les interventions sociales. -Renforcer l'intégration économique et sociale des catégories pauvres et à revenu limité capables de produire. -Renforcer davantage l'approche participative et les efforts de réduire la pauvreté. - Déployer la coopération internationale et régionale afin de réduire la pauvreté à travers le recours à l'assistance technique et la réalisation des recherches et des études et le renforcement des compétences pour définir des politiques et des programmes efficaces dans le domaine de la protection sociale et l'intégration économique. - Etablir un cadre juridique pour le programme création des (petits projets) micro-projets au profit des familles pauvres. -Mettre en œuvre le programme création de sources de revenu profit des familles pauvres en collaboration avec les directions régionales du ministère. -Contribuer à la finalisation des composantes du projet d'une banque de données sur les familles pauvres et à revenu limité du système d'information pour la gestion du programme Amen social notamment : <ul style="list-style-type: none"> *Système de gestion des aides *Système pour la lutte contre la (fraude) la
--	-------------------------------------	--	---	---

					<p>corruption et le recours</p> <p>*Système pour les services électronique et les services à distance</p> <p>*Carnets de soin intelligents et biométriques</p> <p>*Les campagnes de sensibilisation et un plan de communication</p> <p>*Développer davantage les formes d'assistance des familles pauvres et la contribution à la réduction des requêtes de divorce à travers les interventions du médiateur familial.</p> <p>-Mettre en œuvre l'évaluation et le développement des activités du mécanisme du SAMU social et son extension pour couvrir les gouvernorats de Sousse, de Sfax à travers la coopération avec le SAMU social international financé par la principauté de MONACO.</p> <p>-Ancrer davantage l'approche humanitaire dans l'exercice des attributions des intervenants sociaux</p> <p>-Elaborer un plan de communication dans le domaine de la promotion sociale.</p>
<p>Objectif Contribuer à l'insertion socio-économique des catégories pauvres et des populations à besoins spécifiques</p>	<p>Indicateur 1 : Taux D'insertion des personnes handicapées</p>	<p>17%</p>	<p>A4 : Prise en charge et assistance des personnes à besoins spécifiques A5 : Prise en charge et réhabilitation des personnes handicapées A8 : Encadrement des personnes handicapées et accompagnement pour l'employabilité</p>	<p>4.806</p> <p>4.404</p> <p>36.110</p>	<p>Augmenter le total des crédits alloués à la création de source de revenu</p> <p>- Augmenter la dotation allouée à chaque projet,</p> <p>-Travailler à la réhabilitation et à la montée en compétence des travailleurs sociaux pour suivre l'évolution du marché de l'emploi et étudier la faisabilité des projets (sessions de formation),</p> <p>-Encourager la création de projets collectifs dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.</p> <p>* Dans le cadre du projet de placement Familiale pour les Personnes Handicapées :</p> <p>- Programmation d'une campagne de sensibilisation pour plus d'informations sur le</p>

					<p>Programme de placement Familial pour les Personnes Handicapées sur le site du Ministère,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des séminaires de formation au profit des travailleurs sociaux afin de les inciter à mieux se familiariser avec les avantages du placement familial, d'autant plus que l'orientation générale du Ministère est d'encourager La désinstitutionalisation de la prise en charge des PH * Dans le cadre du programme d'intégration scolaire des enfants en situation de handicap : - Coordination avec le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la femme concernant les jardins d'enfants et les classes préparatoires et avec les centres d'éducation spécialisée, afin de favoriser davantage l'autonomie et de préparer l'intégration scolaire, - Unifier les programmes et les méthodes pédagogiques pratiqués au sein des centres d'éducation spécialisée de manière à assurer le développement des connaissances et des acquis des enfants.
<p>Objectif Contribuer à réduire le taux national d'analphabétisme</p>	<p>Indicateur 1 : Taux général d'analphabétisme</p> <p>Indicateur 2 : Taux d'analphabétisme chez les femmes</p>	<p>17%</p> <p>22.7%</p>	<p>A6 : Enseignement des adultes</p>	<p>13.650</p>	<ul style="list-style-type: none"> -création de 1000 centres d'enseignement des adultes -Création de 1000 centres et 2000 régiments -Polarisation de 20 000 étudiants dont 80% de femmes -Libérer 8 000 étudiants et étudiantes de l'analphabétisme -Contractualisation avec 972 enseignants (80% d'entre eux sont titulaires d'un professorat ou d'un diplôme équivalent) -Assurer des cours d'éducation, des cours sur la communication sociale , des cours de formation professionnelle et des formations sur l'utilisation des technologies modernes dans le domaine de l'éradication de l'analphabétisme -Achèvement des examens

					régionaux et nationaux de libération de l'analphabétisme -Obtention de subventions pour les directeurs de centres d'éducation sociale -Obtention d'une subvention pour les fournitures de rentrée (coordinatrices) -Obtention de subventions pour les directeurs d'écoles primaires -Offrir des prix d'excellence aux associations soutenant le Centre national d'éducation des adultes -Mise à jour et amélioration des supports pédagogiques et réalisation de nouvelles unités pédagogiques - Lancement d'une plateforme numérique de suivi et d'évaluation des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes -Réalisation d'un guide de gestion administrative et financière des coordinations régionales de l'éducation des adultes - Commencer à mettre à jour et à développer les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes - Mise à jour du dossier pédagogique pour les personnes à capacité de lecture limitée *Ces activités seront financées par les Parties du Partenariat (DVVI) (IFES).
Total				1.086.560.6	

2-3 Contribution des opérateurs publics dans la performance du programme:

**Tableau n°22 : Contribution des opérateurs publics dans la performance
du programme et crédits alloués**

Unité : mille dinars

Opérateur public	Les activités et projets qui seront entrepris dans le cadre de la réalisation des objectifs la de politique publique	Crédits alloués du budget de l'Etat pour l'année 2022
Centre international de recherche, d'études, de documentation et de formation sur le handicap « Basma »	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les interventions du centre au niveau des études et de la recherche scientifique dans le domaine de l' handicap afin de valoriser son rôle dans son environnement de recherche et institutionnel - La formation des formateurs et des groupes cibles et la diversification des ateliers de formation - La Réalisation d'une enquête sur le handicap et les personnes handicapées en coordination avec le Comité Général de la Promotion Sociale 	2000
Associations travaillant dans le domaine de l'handicap	<ul style="list-style-type: none"> - La présentation des projets d'activités et d'interventions programmées par les associations sur le terrain à l'attention de la commission technique chargée d'examiner les demandes de financement public (dans le cadre des fiches projets/conventions de partenariat), ces projets sont principalement axés sur des interventions sous forme d'aide sociale, de sessions de formation et d'activités culturelles et sociales, en plus des demandes de création des sources de revenu aux populations cibles. 	50000
Associations travaillant dans le domaine social	<ul style="list-style-type: none"> - Accorder des aides aux familles pauvres et à faible revenu limité - Attribution des aides au titre des fêtes et des occasions religieuses - octroi d'aides au titre de la rentrée scolaire et universitaire - Attribuer des subventions aux associations d'aide aux personnes handicapées - Affectation de petits projets au profit de familles nécessiteuses - Les repas permanents de solidarité - Interventions au titre de la Solidarité sociale - Attribuer des subventions aux associations à caractère social 	2000
Union tunisienne de la sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Accorder des aides aux familles pauvres et à faible revenu limité - Attribution des aides au titre des fêtes et des occasions religieuses - octroi d'aides au titre de la rentrée scolaire et universitaire - Attribuer des subventions aux associations d'aide aux personnes handicapées - Affectation de petits projets au profit de familles nécessiteuses - Les repas permanents de solidarité - Interventions au titre de la Solidarité sociale - Attribuer des subventions aux associations à caractère social 	46315

3- Cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024 :

Tableau n° 23 :
Cadre des dépenses a moyen terme 2022-2024
Répartition selon nature de la dépense (crédits de paiement)

En Mille dinars

libellé dépense	Réalisation 2020	2021	Prévisions 2022	Prévisions 2022	Prévisions 2022
Dépense de rémunération	133.708	132.446	138.430	156.948	164.796
Dépense de fonctionnement	8.469	8.436	8.666	9.198	9.657
Dépense d'intervention	1.394.506	820.713	876.565	1.097397	1.152.267
Dépense d'investissement	4.503	4.000	2.420	6.257	11.241
Dépense des opérations financières	-	-	-	-	-
Total sans compter les ressources propres des entreprises	1.541.186	965.595	1.025.561	1.269.800	1.337.960
Total avec les ressources propres des entreprises	1.542.312	966.721	1.026.687	1.270.926	1.339.086

Les crédits du Programme de Promotion Sociale ont connu une évolution passant de 965 595 mille dinars en 2021 à 1 .025.561 mille dinars en 2022, soit une différence de 59.566 millions de dinars, soit un taux de 6.17%. Ceci est dû à l'inscription d'un crédit de 56 millions de dinars intitulé subventions aux enfants de moins de 6 ans des enfants issus de familles pauvres et à faible revenu dans le cadre d'un prêt accordé par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de subventions accordées aux familles pauvres.

Programme4: Migration et tunisiens à l'étranger

Responsable du programme: M. Samir Mselmani

Directeur général de la sécurité sociale nommé par arrêté du ministre des Affaires Sociales du 21 octobre 2020

1- Présentation du programme et sa stratégie :

1-1 Présentation de la stratégie du programme:

Le secteur de la migration et des Tunisiens à l'étranger occupe une place pivot et importante dans la détermination des politiques publiques et des plans de développement du pays tunisien, car il cible la catégorie des Tunisiens résidant à l'étranger et qui représentent une source de développement économique et social au niveau national, qui nécessite le maintien et le renforcement des liens de cette catégorie avec le pays d'origine.

La stratégie du programme migration et les tunisiens à l'étranger se base sur les principes du projet de la stratégie nationale de la migration qui accorde un intérêt spécial aux tunisiens à l'étranger à travers le renforcement des mécanismes permettant le renforcement de leurs lien avec le pays et la garantie de leurs droits et intérêts et leurs participation active dans les transformations politiques et économiques du pays. Cette stratégie garantie également la protection des droits des immigrés sur le territoire tunisien en se basant sur le respect des engagements nationaux et internationaux approuvés par le gouvernement tunisien et qui consacrent les principes universels des droits de l'homme , lesquels sont annoncés dans la constitution tunisienne et les engagements internationaux dont notamment :

✓ **Article 26 de la constitution tunisienne** : le droit d'asile politique est garanti conformément à ce qui est prévu par la loi ; il est interdit d'extrader les personnes qui bénéficient de l'asile politique .

✓ **Les objectifs du développement durable 2030 en rapport avec la migration** : la Tunisie est engagée dans l'alliance 8.7 à prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé , mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres

humains , interdire et éliminer toutes formes de travail des enfants à travers les objectifs de développement suivants :

- **L'objectif n°5 : l'égalité des sexes** et qui vise à éliminer de la vie publique et de la vie privé toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation .

- **L'objectif n° 8 : le travail décent** qui consacre le principe du travail décent pour tous et l'emploi productif et le développement économique participatif.

- **L'objectif n°10 : réduire les inégalités** et qui vise à:

* Faciliter la migration et la mobilité structurée des personnes , sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques d'immigration planifiées et bien gérées ,

✓ **La convention de 1951 relative au statut de réfugiés**, et le protocole de 1967 y afférent.

✓ **Partenariat** de mobilité avec l'Union européenne signé en mars 2014

✓ **Convention de l'Organisation Internationale de Travail**, d'où le nombre des conventions ratifiées par la Tunisie s'élève à 65 environ y compris la convention relative aux droits essentiels dans le travail .

✓ **Les conventions bilatérales dans le domaine de la sécurité sociale** conclues avec plusieurs pays destinataires d'immigration dans le but de défendre les droits sociaux des tunisiens à l'étranger et les droits des membres de leurs familles.

✓ **Les conventions internationales et régionales relatives à la lutte contre la traite** et principalement la convention onusienne de lutte contre le crime organisé et son protocole volontaire d'interdiction, de répression la traite des personnes en particulier les femmes et les enfants.

Le programme migration et tunisiens à l'étranger se caractérise par :

✓ **Le ciblage d'une population spécifique** ; d'où 10% des tunisiens résidant à l'étranger sont au cadre de travail, des études ou de groupement familial

✓ **La nature des interventions qui vise :**

-**Le côté social** : basé sur l'encadrement social des catégories ayant des situations particulières (mères chefs de familles, situations vulnérables et cas de violence...)

-**Le côté culturel** : qui consiste à renforcer les liens avec le pays natal à travers les

interventions et les activités présentées par le réseau des centres socioculturels à l'instar de l'enseignement de la langue arabe, l'organisation des excursions pour les enfants des résidents à l'étranger.

✓ **Diversification et complémentarité du réseau des intervenants sociaux**

✓ **Nombre de structures impliquées dans le secteur**

✓ **Contribution de la société civile** et des associations actives dans le domaine de la migration et de l'asile ainsi que les organisations internationales comme l'Organisation Internationale pour la Migration et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue d'assurer le financement et la mise en œuvre des projets et programmes réalisés dans ce cadre.

Néanmoins de nombreuses difficultés et de problèmes à surmonter, principalement :

- l'inadéquation des activités assurées par les centres socioculturels aux attentes et aspirations de différentes catégories de la communauté tunisienne résidente à l'étranger et notamment les jeunes des générations 3 et 4 ce qui nécessite une évaluation participative pour revoir le contenu et développer qualitativement ces activités en vue de faire connaître le patrimoine culturel de la Tunisie, aussi la nécessité de réviser le programme de l'enseignement de la langue arabe au profit des nouvelles générations de la migration.

-Manque des intervenants sociaux dans les pays de résidence de la communauté tunisienne ce qui nécessite de mettre les moyens matériels et humains nécessaires pour élargir le réseau des attachés sociaux compte tenu qu'il y a une tendance à déplacer le poids du travail de l'office des tunisiens à l'étranger vers les lieux de résidence de la communauté tunisienne à l'étranger .

- Les problèmes juridiques qui ont entravé la mise en place du Conseil National des tunisiens résidents tunisiens à l'étranger ce qui exige la révision de certains articles de la loi y afférente (loi n°68-2016 datant du 03 aout 2016)

- La nécessité de restructuration de l'Office des Tunisiens à l'Etranger en modifiant le texte de création , l'organigramme et ses fonctions en tenant compte des nouveaux changements dans le domaine de la migration à l'échelle nationale, régionale et internationale ; à cet effet un projet a été élaboré et adressé aux différentes parties prenantes concernées pour avis .

La stratégie du programme migration et tunisiens à l'étranger vise à :

✓ Impliquer les tunisiens à l'étranger aux efforts du développement national à travers leur mobilisation dans les projets de développement et à travers l'augmentation des transferts financiers et en nature ce qui contribuerait à consolider les réserves en devises et à la redynamiser l'activité économique.

✓ renforcer les liens avec les tunisiens à l'étranger et les mobiliser davantage pour participer aux différentes manifestations des centres socioculturels tout en élargissant le réseau humain mis à leur disposition et promouvoir leurs activités.

1-2 Présentation de la cartographie du programme:

□ Unités Opérationnelles Centrales :

- Direction Générale de la planification et des études dans le domaine de la migration + Direction Générale de la Coopération internationale dans le domaine de la migration
- l'Observatoire National de la Migration
- Conseil National des Tunisiens à l'Etranger

□ Opérateurs publics :

- Office des Tunisiens à l'Etranger

2- Objectifs et indicateurs de performance du programme :

2-1 Présentation des objectifs et indicateurs de performance:

- objectif 4-1 : Soutenir la contribution des tunisiens à l'étranger aux efforts de développement.

Présentation de l'objectif : cet objectif consiste à observer le volume des investissements directs des tunisiens à l'étranger et les sommes d'argent transférées en devises en Tunisie .

- Présentation des indicateurs :

✓ **L'Indicateur 4.1.1 : Taux d'investissements financés par des Tunisiens résidents à l'étranger**

✓ **L'Indicateur 4.1.2 : Taux d'investissements financés par des Tunisiennes résidentes à l'étranger.**

Ces indicateurs visent le suivi du taux de participation des tunisiens et des tunisiennes à l'étranger aux efforts de développement national en collaboration avec tous les intervenants afin de prendre les mesures et les mécanismes de soutien pour les mobiliser et les inciter à investir en Tunisie .

Les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'objectif 4-1 :

Tableau n°24 : Série chronologique de l'indicateur 4.1

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Taux d'investissements financés par des Tunisiens résidents à l'étranger	%	7,7%	6,5%	7%	8,5%	9,5%
Taux d'investissements financés par des Tunisiennes résidentes à l'étranger	%	0,8%	0,8%	1,2%	1,5%	1,8%

Analyse et justification des prévisions des indicateurs (2022-2023-2024) :

Le taux d'évolution de la contribution des tunisiens à l'étranger dans les projets d'investissement est considéré faible durant ces dernières années et dont l'évolution n'a pas dépassé 1% annuellement vu les considérations suivantes :

- Les répercussions négatives de la pandémie de corona sont généralement axées sur l'investissement durant les deux années 2020 et 2021.

- L'efficacité limitée des privilèges fiscaux en vigueur au profit des investisseurs tunisiens résidant à l'étranger et la nécessité de la renforcer par des procédures plus motivant ainsi que par la nécessité de simplifier davantage les procédures administratives de lancement des projets .

- La contribution limitée des structures administratives intervenantes (Agence de Promotion des Investissements et de Rénovation , Agence de Promotion des Investissements Agricoles, la Banque Centrale ...) dans la l'évolution des taux à travers les interventions directes et indirectes des investissements des transferts financiers .

- Réduire davantage le coût des transferts financiers provenant des tunisiens résidents à l'étranger

- Intensifier les rencontres, les séminaires avec les compétences et les associations tunisiennes pour les faire connaître des privilèges fiscaux et être à l'écoute de leurs propositions.

- l'évolution de cet indicateur taux de contribution des tunisiennes résidentes à l'étranger dans l'investissement en Tunisie nécessite l'attribution des privilèges spécifiques pour les motiver à s'implanter dans ce domaine.

- objectif 4-2 : Renforcer la relation avec les tunisiens l'étranger

- Présentation de l'objectif : Cet objectif se traduit à travers :

- Les manifestations, les conférences, les rencontres et les ateliers organisés par les structures spécialisées dans l'immigration,

- Le nombre des différents visiteurs tunisiens des centres socioculturels et les bénéficiaires de ses services.

*** Présentation des indicateurs :**

✓ **L'Indicateur 4.2.1 : Taux de satisfaction des tunisiens à l'étranger, des services des centres socioculturels**

Cet indicateur vise le suivi de la mobilisation, de l'assistance, et de l'orientation et l'amélioration des services au profit des tunisiens à l'étranger par le renforcement des structures de la migration et des tunisiens à l'étranger.

Les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'objectif 4-2 :

Tableau n°25 : Série chronologique de l'indicateur 4.2

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Taux de satisfaction des tunisiens à l'étranger, des services des centres socioculturels	%	40%	45%	50%	60%	65%

Analyse et justification des prévisions des indicateurs (2022-2023-2024) :

Les répercussions directes et indirectes de la pandémie de Corona ont affecté négativement sur le nombre de personnes bénéficiant des activités des centres socioculturels au cours de l'année 2020 et 2021 , notamment avec l'adoption de nombreuses mesures circonstancielles et exceptionnelles, y compris la quarantaine complète adoptée par la plupart des pays pour des périodes variables d'où les activités présentiellees n'ont pas été organisées et ont été faites via les moyens de communication à distance.

En plus de cette circonstance exceptionnelle, il y a beaucoup des difficultés dénoncées par les centres socioculturels au niveau des activités et des programmes orientés à ses visiteurs et qui n'encouragent pas certaines tranches de s'adhérer d'où la nécessité d'une révision approfondie des activités de ces centres est nécessaire.

Tous les indicateurs reconnaissent que le taux de satisfaction des tunisiens à l'étranger, des

activités des centres socioculturels demeure faible et inférieur aux attentes , et sur cette base que l'office des tunisiens à l'étranger cherche à activer des actions pour remédier aux déséquilibres et qui sont essentiellement :

- Manque des ressources humaines et matérielles mises à la disposition des centres socioculturels
- Activités inadéquates supervisées par les centres avec les attentes et les aspirations de larges tranches de la communauté et notamment les nouvelles générations de la migration.
- L'inactivation de la décision de s'imprégner des espaces de dialogue avec les nouvelles générations de la migration et la mise en place d'une stratégie de communication à cet effet.

2.2 - Présentation des activités du programme

Tableau n°26 : Les activités et les interventions du programme migration et tunisiens à l'étranger

Unité : mille dinars

Les objectifs	Les indicateurs	Prévisions des indicateurs 2022	Activités	Prévisions des crédits pour les activités	Interventions
Objectif : <u>Soutenir la contribution des Tunisiens à l'étranger aux efforts de développement</u>	Indicateur 1 : Taux d'investissement financés par des Tunisiens résidents à l'étranger	7%	Activité 1 : Pilotage et supervision dans le domaine de la migration et des tunisiens à l'étranger	1612	* Organisation des manifestations et forum pour renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger et leur mobiliser à s'investir et augmenter les transferts de devises en Tunisie
	Indicateur 2 : Taux d'investissements financés par les tunisiennes résidentes à l'étranger	1,2%	Activité 2 : Recherche dans le domaine de l'immigration	100	*Préparation de la mise en place d'une plateforme intégrée à l'Observatoire National de la Migration .
Objectif : <u>Renforcer les relations avec les Tunisiens à l'étranger</u>	Taux de satisfaction des tunisiens résidant à l'étranger des services des centres socioculturels	50%	Activité3 : Assistance sociale et culturelle des Tunisiens résidents à l'étranger	28660	*Préparation des questionnaires pour déterminer la satisfaction objective. au profit des tunisiens : - dans les centres socioculturels - dans les bateaux et

					<p>les points de passage terrestres et aériens où les superviseurs de l'office des tunisiens à l'Etranger sont présents au retour estival de la communauté .</p> <p>*Instaurer des espaces de dialogue avec les nouvelles générations de la migration .</p> <p>* Mettre en place une plateforme pour la documentation et la numérisation des interventions sociales à l'étranger.</p>
				Total	30372

2.3 - Contribution des opérateurs publics dans la performance du programme :

Tableau n°27 : Contribution des opérateurs publics dans la performance du programme et volume des crédits y alloués

Unité : mille dinars

Opérateur Public	Activités et projets y accordés dans le cadre de la performance du programme	Crédits transférés de budget de l'état 2022
<u>Office des Tunisiens à l' Etranger</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier les séminaires et les forums destinés à encourager l'investissement au pays d'origine . - Actualisation de l'organigramme de l'OTE et ses fonctions afin de renforcer ses interventions dans tous les endroits de résidence des tunisiens à l'étranger en déplaçant progressivement le poids de son activité vers l'extérieur. - Développer les capacités des attachés sociaux pour suivre le rythme des changements dans la composition de la communauté tunisienne à l'étranger à travers la création d'une plateforme pour la formation et le recyclage à distance. - Mettre en place une plateforme pour les compétences et les associations tunisiennes à l'étranger menant d'une base de données qui sera mise à jour périodiquement . <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une plateforme destinée à l'enseignement de la langue arabe au profit des nouvelles générations de la migration . - Elargir le réseau des Attachés sociaux -Augmenter le nombre des centres socioculturels et promouvoir les activités . 	28261

3-Cadre a moyen terme 2022-2024 :

**Tableau n° 28:
Cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024
Répartition selon nature de la dépense (crédits de paiement)**

En Mille dinars

libellé dépense	Réalisation 2020	2021	Prévisions 2022	Prévisions 2022	Prévisions 2022
Dépense de rémunération	22124	24630	25570	27646.5	29029
Dépense de fonctionnement	2584	3692	3392	3918	4114
Dépense d'intervention	3578	1510	1380	1585.5	16655
Dépense d'investissement	-	10	30	-	-
Dépense des opérations financières					
Total sans compter les ressources propres des entreprises	28255	29842	30372	33150	34808
Total avec les ressources propres des entreprises	28255	29842	30372	33105	34808

Les crédits du programme migration et tunisiens à l'étranger ont évolué de 530.000 D (soit un pourcentage de 1,78 %) en raison de l'évolution de la subvention de l'état au titre de dépenses de rémunération allouée à l'Office des Tunisien à l'Etranger pour une réduction des dépenses de fonctionnement et des interventions dues suite à la baisse de la subvention allouée au Conseil National des Tunisiens à l'Etranger .

Programme9: appui et pilotage

**Responsable du programme:Mme Khilil Amel
Directrice Générale de service commun**

1- Présentation du programme et sa stratégie :

1-1 Présentation de la stratégie du programme:

Le programme de pilotage et appui est un programme d'appui aux autres programmes opérationnels du ministère à savoir « travail et relations professionnelles », « la promotion sociale », « sécurité sociale » et «migration et les Tunisiens à l'étranger »

C'est un prestataire de services nécessaires pour les autres programmes comme la gestion des ressources humaines et financières du ministère et les services de fonctionnement matériels et logistiques.

le programme appui et pilotage veille aussi à améliorer les services administratifs moyennant la modernisation des services et l'adoption des nouvelles technologies. Et il veille à instaurer plus d'efficacité et de transparence, notamment en renforçant les services en ligne rendus au citoyen.

Dans ce cadre, le programme de pilotage et appui vise à :

- ✓ Développer le système de supervision et de tutelle des structures et des établissements du Ministère,
- ✓ Veiller à soutenir la culture de l'innovation et l'appropriation des compétences dans les domaines de la prospection et de vigilance administrative
- ✓ Fournir les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre des programmes,
- ✓ Améliorer la gestion des ressources humaines et soutenir les programmes de formation visant à développer les compétences professionnelles
- ✓ Améliorer les systèmes d'information et soutenir l'utilisation des technologies modernes,
- ✓ Assurer une coordination entre les différents services administratifs, financiers et techniques impliqués dans la mise en œuvre du programme,

- ✓ Rationaliser la gestion administrative et financière et assurer la qualité des services administratifs
- ✓ Aider à développer un système de planification, de suivi et d'évaluation
Le programme de pilotage et appui se caractérise par :
 - ✓ Sa répartition régionales (24 sous-programmes régionaux : appui déconcentré) représentées par les directions régionales, qui appuient les interventions de la mission au niveau régional et exécutent les engagements techniques du programme (gestion administrative et financière).
 - ✓ La diversité des unités opérationnelles centrales (services de tutelle et le pilotage au niveau du cabinet) et tutelle des établissements (cotutelle de 2 établissements d'enseignement supérieur).
 - ✓ Le développement des méthodes de gestion administrative et financière par l'adoption de télétravail et la formation à distance.
 - ✓ Renforcement des systèmes d'informations liés à la modernisation de l'administration : le bilan social – la gestion des locaux et des équipements – le système d'information de l'inspection du travail - l'interopérabilité avec les autres services : état civil – fiscalité - Transport terrestre...
 - ✓ La mise en œuvre et l'amélioration des services numérique pour plus de transparence dans le cadre du programme national de réforme et de modernisation de l'administration en Tunisie en commençant par la carte « Labes » pour l'assurance maladie et la carte électronique pour les familles nécessiteuses.

Cependant, il existe de nombreuses difficultés et problèmes à surmonter, qui sont principalement:

- ✓ L'absence des commissariats régionaux, qui crée des problèmes au niveau de la flexibilité dans la gestion des crédits (crédits délégués)
- ✓ Manque de cadres chargé du suivi et de l'évaluation qui peuvent suivre l'exécution des objectifs et évaluer les indicateurs en coordination avec le responsable du programme
- ✓ Manque des ressources humaines et matérielles.
- ✓ Absence de manuels de procédures en matière de la gestion administrative et financière.
- ✓ Manque de suivi des procédures d'exécution budgétaire, un manque de suivi des opérations des dépenses de crédits a été constaté et la traçabilité des motifs de virements des crédits qui a engendré une évolution très important surtout au niveau des paragraphes qui affecte les délais de l'actualisation de la programmation annuelle des dépenses et la qualité des prévisions et répartitions des crédits entre les paragraphes, qui s'est traduite par des transferts des crédits au sein des paragraphes.

La stratégie du programme se traduit à travers les axes stratégiques suivants :

- ✓ La gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- ✓ La gouvernance des moyens disponibles.
- ✓ Renforcer l'autonomie de gestion administrative et financière au niveau régional.

1.2 Présentation de la Cartographie du programme :

Le programme de pilotage et appui se caractérise par ses multiples structures centrales et régionales, qui sont :

❖ Unités Opérationnelles Centrales :

- ✓ Cabinet
- ✓ Les directions générales : la Direction Générale des services Communs, la Direction Générale des Statistiques, de l'Analyse et de la Planification Stratégique, la Cellule des Technologies de l'Information et de la Communication, la Direction Générale des Affaires Juridiques et du Contentieux et le bureau de la Commission Permanente des Marchés Publics
- ✓ Institut national du travail et des études sociales
- ✓ Institut Supérieur d'Enseignement Spécialisé

❖ Unités Opérationnelles Régionales :

- ✓ Les directions régionales des affaires sociales (les unités de services communs, les unités de services informatiques et documentations) (24)

2- Objectifs et indicateurs de performance du programme :

2-1 Présentation des objectifs et indicateurs de performance:

- objectif 9-1 : Maitrise de la masse salariale

Présentation de l'objectif : il s'inscrit dans le cadre de la bonne gouvernance des ressources humaines et de la bonne gestion des dépenses de rémunération.

Présentation des indicateurs:

Indicateur 9-1-1 : Le taux d'exactitude des prévisions des dépenses de rémunération:

Cet indicateur vise à suivre l'évolution de la différence entre les prévisions de dépenses de rémunération et la réalisation afin de voir à quelle mesure les estimations sont correctes lors de la préparation du projet de budget pour les dépenses de rémunération.

Les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'objectif 9-1

Tableau n°29 : tableau chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif 9-1

	Unité	Réalisations	LF 2021	Les prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur : Le taux d'exactitude des prévisions des dépenses de rémunération	%	105.89%	101.99%	100.6%	100.26%	100.09%
dépenses de rémunération réalisées	MD	217.750.398	208.398.164	258.000.000	270.000.000	283.000.000
dépenses de rémunération inscrites dans la loi de finance initiale	MD	205.630.000	204.311.926	256.455.000	269.277.000	282.741.000

Objectif 9-2 : Efficience du programme pilotage et appui

Présentation de l'objectif : il s'inscrit dans le cadre de la bonne gouvernance des ressources disponibles, de la bonne gestion des crédits alloués et de la rationalisation des dépenses.

Présentation des indicateurs:

Indicateur 9-2-1 : poids du budget programme appui et pilotage par rapport au budget de la mission

Cet indicateur vise à suivre l'évolution de la taille du budget programme par rapport au budget de la mission.

Les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'objectif 9-2

Tableau n°30 : Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif 9-2

	Unité	Réalisations	LF 2021	Les prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur : poids du budget programme appui et pilotage par rapport au budget de la mission	%	%2.08	%4.23	%3.36	%3.4	%3.33
budget programme	MD	55.713.000	82.770.179	80.662.000	85.730.150	88.231.158
budget de la mission	MD	2677.925.000	1955.000.000	2394.549.555	2518.326.573	2647.180.561

2.2-Présentation des activités du programme :

Tableau n°31 : Les activités et les interventions du programme « Pilotage & appui »

objectif	indicateur	Prévisions des indicateurs 2022	activités	Prévisions des crédits 2022 (DT)	Supports d'activité
<u>Maitriser la masse salariale</u>	Le taux d'exactitude des prévisions des dépenses de rémunération		ActivitéN°1:le Pilotage	260	Mise en place de contrôle interne Mettre au point un système de contrôle de gestion Gouvernance de gestion
			ActivitéN°2: la gestion des ressources humaines	21036	- la mise en place de système d'information de suivi de la carrière professionnelle des personnels, qui permet de contrôler les besoins en ressources humaines, la répartition selon les catégories et les grades, et fournir des données statistiques d'aide à la décision. - Préparation à l'élaboration d'un référentiel de répartition des taches des personnels.
<u>Efficiences du programme pilotage et appui</u>	poids du budget pilotage et appui par rapport au budget de la mission		ActivitéN°3: la gestion des ressources logistiques	21292	- la mise en production de système d'information de gestion des équipements et locaux - préparer le manuel de procédures
			Activité N° 4: enseignement supérieur	5710	- Partenariat avec le secteur privé et les associations pour faciliter leur intégration - veiller à ouvrir de

					<p>nouveaux filiale de travail pour les éducateurs (insertion scolaire, prise en charge des personnes âgées et inadaptées et favoriser la création d'établissements privés...) qui augmenteraient leurs chances d'insertion professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'une cellule de suivi des diplômés de l'Institut Supérieur de l'Enseignement Spécialisé - réviser les programmes de formation et les orientations de l'institut en coordination entre les services du ministère de l'enseignement supérieur et le ministère des affaires sociales.
			ActivitéN°5: exécution et suivi du budget au niveau déconcentré	21991	- Sensibiliser les parties prenantes à la nécessité de rationaliser les dépenses et de les maîtriser
			total		70294

3- Cadre des dépenses du programme à moyen terme 2022-2024 :

**Tableau n° 32:
Cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024
Répartition selon nature de la dépense (crédits de paiement)**

En Mille dinars

libellé dépense	Réalisation 2020	2021	Prévisions 2022	Prévisions 2022	Prévisions 2022
Dépense de rémunération	41508	62186	46450	59745	62732
Dépense de fonctionnement	5748	6287	6894	75190	7895
Dépense d'intervention	3504	4937	4450	5756	6044
Dépense d'investissement	4953	9360	12500	12710	11560
Dépense des opérations financières					
Total sans compter les ressources propres des entreprises	55713	82770	70294	85730	88231
Total avec les ressources propres des entreprises	55781	82838	70362	85790	88291

Les crédits du Programme pilotage et appui sont diminués de 12.476 mille dinars par rapport à l'année 2021, qui est due à la réduction des dépenses de rémunérations sur la base des réalisations de l'année 2021 et les réglementations dans le cadre de la loi de finances rectificative pour l'année 2021 dans le cadre de la mise à jour de la répartition de l'effectif selon les programmes et son incidence financière.

Les fiches indicateurs
Programme Travail et Relations
professionnelles

Fiche indicateur: Taux des salariés couverts par les visites d'inspection

Code indicateur: 1.1.1

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. l'objectif référentiel de l'indicateur:** Garantir les conditions de travail décent
- 2. Définition de l'indicateur:** suivi des visites des inspecteurs de travail et des inspecteurs de médecine de travail pour les entreprises soumises au code du travail pour contrôler à quelle mesure les lois en vigueur sont respectés.
- 3. Type d'indicateur:** indicateur d'efficacité.

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur :** -
- 2. Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 4. Unité de l'indicateur:** pourcentage
- 5. Source de l'information :** les fiches des visites reçues de la part des structures suivantes :
 - Les divisions de l'inspection du travail et conciliation
 - Les unités de l'inspection du travail et conciliation
 - Les divisions de l'inspection médicale
- 6. Périodicité de l'indicateur:** fin de chaque mois / chaque année
- 7. Valeur cible de l'indicateur :** 55% pour l'année 2024
- 8. Responsable de l'indicateur du programme :** services d'inspection de travail et de réconciliation, les unités locales d'inspection de travail et de réconciliation et les services d'inspection de la santé et de la sécurité au travail.

III- Analyse des résultats de l'indicateur

- 1. Série chronologiques des réalisations et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur de mesure de performance	unité	réalisation	2021	prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Taux des salariés couverts par les inspections	%	%55.2	%41.5	%49	%52	%55
Sous indicateur1 : taux de salariés couverts par les visites d'inspection de travail	%	%26.49	%20.83	%26	%28	%29
Sous indicateur2 : Taux de salariés couverts par les visites d'inspection médicale et de la sécurité au travail	%	%28.71	%20.67	%23	%24	%26
Nombre de salariés couverts par les visites d'inspection de travail	salarié	519975	500000	624000	672000	696000
Nombre de salariés couverts par les visites d'inspection médicale et de la sécurité au travail	salarié	*985.848	496000	552000	576000	624000
Nombre de salarié à l'échelle nationale	salarié	1505823	996000	1035000	1248000	1320000

Le nombre des travailleurs couverts par des visites dans le domaine de l'inspection en médecine du travail a enregistré une augmentation significative en 2020, en raison de l'augmentation des visites de sensibilisation des protocoles sanitaires pour éviter la propagation du virus Covid 19, et des visites de contrôle et suivi de la mise en œuvre des mesures de prévention du Covid 19.

1. Analyse des résultats et estimation des réalisations relatives à l'indicateur :

L'année 2020 était une année exceptionnelle à cause de l'apparition du virus Covid-19, qui a entraîné une augmentation du nombre de travailleurs couverts par de contrôle, notamment dans le domaine de l'inspection médicale du travail.

Cela est dû au fait que les visites de contrôle n'étaient pas comme les visites quotidienne (contrôle de l'application de la législation du travail), mais elles ont suivi les nouvelles conditions sanitaires imposées sur les conditions du travail et les entreprises. En effet les visites sont orientées vers des visites d'inspection pour la sensibilisation et l'explication du protocole sanitaire et des visites d'inspection pour contrôler le respect du protocole sanitaire et les procédures imposés. En effet, à partir de l'année 2021, des travaux sont menés pour orienter les visites d'inspection par les structures d'inspection du travail et d'inspection médicale afin de contrôler le respect de la législation du travail au sein de l'entreprise afin de

contribuer à la réduction des conflits collectifs du travail en augmentant le nombre de visites d'inspection et en ciblant un nombre important de salariés concernés par ces visites.

2. Les limites liées à l'indicateur :

- Diminution du nombre d'inspecteurs, en raison du départ à la retraite d'un grand nombre d'entre eux et de la non-assignation de nouveaux inspecteurs pour combler les postes vacants. En plus le respect des décisions gouvernementales au période de la pandémie qui exige de travailler seulement avec le tiers des personnels de afin d'éviter la propagation du virus. Covid 19.
- L'absence d'une base de données pour les inspections du travail et les inspections médicales du travail, qui est dû au manque des systèmes d'informations avancées.
- Manque de coordination et recoupement entre les structures des inspecteurs du travail et des médecins du travail (contrôle), y compris les structures des caisses de sécurité sociale, les services des douanes et autres pour les entreprises traitées par ces structures, notamment en ce qui concerne les bases de données qui facilitent l'échange des données sur les entreprises et leurs salariés et rendu l'informations plus rapide et plus efficace (surtout pendant la pandémie).
- Nombre limité et répartition dysfonctionnelle des médecins inspecteurs de travail dans plusieurs régions. Et nombre limité de techniciens en santé et sécurité du travail.
- Manque de moyens de service, de voitures, d'équipements techniques dans le domaine de la médecine du travail, et manque de matériel de bureau et d'ordinateurs dédiés au travail, notamment pendant la quarantaine complète qui a exigé le travail à distance et donc le besoin d'ordinateurs portables afin de faciliter le travail et garantir la coordination entre le central et le régional.
- Les quantités d'essence allouées aux voitures des divisions d'inspection de la médecine et la sécurité du travail sont insuffisantes
- Absence d'unités locales d'inspection de la médecine du travail et de la sécurité du travail dans les grandes zones industrielles.
- L'absence d'un système d'informations pour le domaine de l'inspection du travail et de la sécurité au travail

Les fiches indicateurs
Programme sécurité sociale

Fiche indicateur : Taux d'équilibre entre les charges et les produits

-Symbole de l'indicateur :2-1-1

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

2. L'objectif auquel se réfère l'indicateur : Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale

3. Définition de l'indicateur : rapprocher les charges totales de chaque caisse sur les recettes totales, et suivre le rapport de l'équilibre financier global entre ces éléments

4. La nature de l'indicateur : un indicateur d'efficacité

II- Détails techniques de l'indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur : Charges /produits

2. Unité de l'indicateur : Pourcentage

3. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : États financiers des caisses et budgets prévisionnels

4. Date de disponibilité de l'indicateur : chaque année

5. Valeur cible de l'indicateur : Voir le tableau suivant

6. Responsable de l'indicateur du programme : La Direction générale de la Sécurité Sociale

III- Analyse des résultats de l'indicateur

2. Série chronologiques des réalisations et des prévisions de l'indicateur

Indicateur	Unité	Réalizations 2020 (*)	2021	Estimations		
				2022	2023	2024
<u>Caisse nationale de sécurité sociale</u>						
Taux d'équilibre entre les charges et les produits	%	127%	117%	143%	145%	144%
Taux d'équilibre entre les charges et les produits dans le régime des pensions	%	157%	145%	176%	179%	178%
<u>Caisse nationale de retraite et prévoyance sociale</u>						
Taux d'équilibre entre les charges et les produits	%	114.26%	117.3%	120.2%	124.2%	128.1%
Taux d'équilibre entre les charges et les produits dans le régime des pensions	%	114.76%	117.9%	120.5%	123.8%	127.5%
<u>Caisse nationale d'assurance maladie</u>						
Taux d'équilibre entre les charges et les produits	%	77.38%	81.92%	83.04%	84.57%	85%
Taux d'équilibre entre les charges et les produits dans le régime des pensions	%	82.16%	88.68%	89.9%	91.14%	92%

3. Analyse des réalisations et des Séries chronologiques des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

Les chiffres enregistrés concernant le taux d'équilibre entre les charges et les produits montrent les difficultés financières rencontrées par la Caisse nationale de sécurité sociale et la Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale, notamment au niveau des régimes de retraite, ce qui a affecté négativement la Caisse nationale d'assurance maladie, qui, tout en affichant des résultats positifs, souffre de fortes pressions sur le niveau de liquidité du fait de l'incapacité des deux caisses de sécurité sociale à transférer leurs parts de cotisations au CNAM.

Un certain nombre de facteurs structurels ont contribué au déséquilibre financier des régimes de retraite des secteurs public et privé, qu'il s'agisse de ceux liés aux caractéristiques techniques des régimes actuels de retraite et de la législation relative à leurs éléments et composantes de base, ou de ceux liés aux facteurs objectifs externes tels que les facteurs démographiques et les circonstances économiques.

*** La Caisse Nationale de Sécurité Sociale**

Le taux d'équilibre général de la caisse (charges/produits) a atteint 127% en 2020, en raison de l'augmentation des charges à un rythme supérieur à l'évolution des revenus. On s'attend à ce que ce déséquilibre s'aggrave dans les années à venir pour atteindre, selon les premières estimations, plus de 143% en 2022 dans l'hypothèse où la réforme du régime de retraite des salariés du secteur non agricole n'entrerait pas en vigueur. et l'aggravation des répercussions économiques négatives de la pandémie de Covid-19 .

Quant à la branche des pensions, elle enregistre à son tour un déséquilibre important au niveau du taux d'équilibre financier, qui s'élève à 157% à fin 2020, en raison de la hausse des charges des pensions à un rythme supérieur à la croissance des revenus. Il est prévu que ce déséquilibre se poursuive au cours de l'année 2022 et des années suivantes pour atteindre, selon les premières estimations, pour atteindre plus de 176%, du fait de la poursuite de l'augmentation de la charge des pensions à un rythme plus rapide (12%) par rapport aux revenus.

***La Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale**

Le taux d'équilibre global (charges/produits) de la caisse s'élève à 114,2% fin 2020, du fait de l'achèvement de l'effet financier positif des mesures prises dans la loi n° 2019-37 du 30 avril 2019 portant révision et l'achèvement de la loi n° 2019-37 du 30 avril 2019, modifiant et complétant la loi n°85-12 du 5 mars 1985, relative au régime des pensions civiles et militaires de retraite et des survivants dans le secteur public.

Il est prévu que la caisse connaîtra, à partir de 2022, un déséquilibre plus important entre charges et produits, compris entre 120,2 % en 2022 et 128,1 % en 2024, de même pour la branche des pensions.

***La Caisse Nationale d'Assurance Maladie**

La caisse a continué d'enregistrer un équilibre comptable entre charges et produits, puisque le taux d'équilibre général a atteint 77,4% en 2020 (81,82 au niveau de l'assurance maladie).

On s'attend à ce que le CNAM continue d'atteindre un équilibre entre les charges et les produits dans les années à venir, mais cela ne reflète pas l'ampleur des pressions financières majeures que la caisse subit, en particulier au niveau des liquidités financières disponible

4. Limites de l'indicateur :

- L'impact de situations économiques et sociales exceptionnelles sur les équilibres financiers des caisses sociales, qui a conduit à l'aggravation de leur endettement et à leur faire face à de nombreuses difficultés pour assurer à leurs obligations.

- La nécessité d'achever les études techniques et les travaux liés à la constitution d'un fond d'assurance perte d'emploi.

Fiche indicateur : Taux de recouvrement

-Symbole de l'indicateur :2-1-2

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale
- 2. Définition de l'indicateur :** Cet indicateur est égal aux sommes prélevées par rapport aux déclarations déposées à la Caisse nationale de sécurité sociale. Il vise à assurer le suivi les résultats des travaux menés par la Caisse nationale de sécurité sociale pour recouvrir son dû, que ce soit au titre des trimestres actuelles ou des trimestres précédentes.
- 3. La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur :** Montants recouverts / déclarations déposées
- 2. Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Données financières et comptables recueillies auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur :** chaque année
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** Voir le tableau suivant
- 6. Responsable de l'indicateur du programme :** La Direction générale de la Sécurité Sociale

III- Analyse des résultats de l'indicateur

- 1. Série chronologiques des réalisations et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur	Unité	Réalizations 2020 (*)	2021	Estimations		
				2022	2023	2024
<u>Taux de recouvrement pour les trimestres en cours</u>						
Régime des employés non agricoles	%	88.6%	85%	90%	90.5%	91%
Régime des ouvriers non employés dans le secteur non agricole	%	47.9%	45%	50%	51%	52%
<u>Taux de recouvrement pour les trimestres précédentes</u>	%	19%	13%	17%	20%	21%

2. Analyse des réalisations et des Séries chronologiques des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

Les taux de recouvrement au titre du trimestre en cours ou au titre du dernier trimestre a enregistré une baisse considérable qui atteindra dans le secteur non agricole 85% fin 2021, contre 88,6% en 2020. Le taux de recouvrement du trimestre en cours pour le régime des ouvriers non salariés du secteur non agricole a également diminué en pour atteindre 45% en 2021, contre 47,9% en 2020. Aussi, le taux de recouvrement pour les trimestres précédentes n'a pas dépassé 19% au cours de la même année. Cette baisse du niveau de recouvrement est principalement due aux répercussions économiques négatives de la pandémie de Covid-19. Il est prévu que le rythme de recouvrement retrouve une partie de sa récupération à partir de 2022.

3. Limites de l'indicateur : /

Fiche indicateur : Taux de couverture sociale réelle

-Symbole de l'indicateur :2-2-1

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : Amélioration de la couverture sociale
2. **Définition de l'indicateur** : Taux des employés réellement déclarés aux services de la CNSS
3. **La nature de l'indicateur** : un indicateur d'efficacité

II- Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur** : nombre de travailleurs déclarés (sans tenir compte des employés des entreprises soumises à la taxation d'office) / le nombre de la population active (y compris les travailleurs du secteur informel)
2. **Unité de l'indicateur** : Pourcentage
3. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : registres d'affiliation de la CNSS et données émanant de l'Institut National de la statistiques (INS)
4. **Date de disponibilité de l'indicateur** : chaque année
5. **Valeur cible de l'indicateur** : Voir le tableau suivant
6. **Responsable de l'indicateur du programme** : La Direction générale de la Sécurité Sociale

III- Analyse des résultats de l'indicateur

1. **Série chronologiques des réalisations et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur	Unité	Réalizations 2020 (*)	2021	Estimations		
				2022	2023	2024
Régime des employés non agricoles	%	81.42%	83%	81%	81.5%	82%
Régime des employés agricoles	%	10.38%	12%	10%	11%	12%
Régime des employés dans le secteur agricole amélioré agricole	%	98.36%	98%	92%	92.5%	93%
Régime des ouvriers non employés dans le secteur non agricole	%	76.09%	70%	80%	80.5%	81%
Régime des ouvriers non employés dans le secteur agricole	%	82.46%	85%	81%	81.5%	82%
Total	%	79.44%	79.4%	80%	81%	82%

2. Analyse des réalisations et des Séries chronologiques des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

Le taux effectif de couverture sociale du secteur privé a baissé à 79,44% fin 2020, ceci est principalement dû aux répercussions négatives de la pandémie de Covid-19. Cette baisse a concerné tous les régimes de sécurité sociale du secteur privé. Le taux de couverture sociale du régime des employés du secteur agricole reste faible en raison de plusieurs facteurs, dont le manque de demande pour ce régime en raison de la faible capacité de financement des catégories qui y sont assujettis ainsi que l'éloignement géographique des structures de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et notamment la faible culture de la sécurité sociale au sein de ces catégories.

On s'attend à ce que le taux de couverture sociale réelle connaisse une légère amélioration à partir de 2022.

3. Limites de l'indicateur :

Extension du secteur informel et la non sujétion des employés y travaillant à la couverture sociale.

Fiche indicateur : Taux de couverture sociale réelle

-Symbole de l'indicateur :2-3-1

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Améliorer la qualité des services et son rapprochement des assurés sociaux
- 2. Définition de l'indicateur :** Suivi de la qualité des services rendus par les caisses de sécurité sociale dans le but de les améliorer et les rapprocher des affiliés ainsi que réduire leurs délais.
- 3. La nature de l'indicateur :** un indicateur de qualité

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur :** diffère selon les services rendus
- 2. Unité de l'indicateur :** nombre de jours ou taux des dossiers traités dans les délais
- 3. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** les caisses de sécurité sociale
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur :** chaque année
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** Voir le tableau suivant
- 6. Responsable de l'indicateur du programme :** La Direction générale de la Sécurité Sociale

III- Analyse des résultats de l'indicateur

- 1. Série chronologiques des réalisations et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur	Unité	Réalizations 2020 (*)	2021	Estimations		
				2022	2023	2024
<u>Caisse nationale de sécurité sociale</u>						
Délais de versement des prestations au titre des pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants (1)	Jour	42	42	38	35	30
<u>Caisse nationale de retraite et prévoyance sociale</u>						
Délais d'attribution de l'identifiant unique de la sécurité sociale aux nouvelles recrues (2-1)	%	76%	89%	90%	92%	92%
Délais de liquidation des dossiers de pensions de retraite (2-2)	%	97.2%	99%	99%	99%	99%
Délais de liquidation des dossiers de pensions de veuvage (2-3)	%	93.4%	97%	98 %	99%	99%
Délais de liquidation des dossiers de pensions n provisoire (2-4) pour orphelins	%	80.7%	89%	90%	92%	94%
<u>Caisse nationale d'assurance maladie (par jour)</u>						
Délais de remboursement des frais (3)	Jour	30.1	30	35	35	35
Délais de remboursement pour les prestataires de services de santé						
Remboursement des honoraires des médecins	Jour	118	90	100	100	100
Remboursement des pharmaciens	Jour	89	70	90	90	90
Remboursement des Kinésithérapeutes	Jour	99	90	110	115	115
Délais de prise en charge des prestations soumises a l'accord préalable						
Prise en charge des opérations chirurgicales soumises a l'accord préalable	Jour	11.5	11.2	10.2	8.2	10.2
Transplantation rénale	Jour	37.3	20	18	16	18

Greffe de moelle épinière	Jour	11.73	104	9.4	7.4	10
Prise en charge des opérations chirurgicales du cœur et des artères et des radiographies des muscles cardiaques	Jour	14.14	12.5	11.5	9.5	8
Désintégration des calculs rénaux	Jour	8.45	7	7	7	10
Scanner, Diagnostic IRM	Jour	14.78	12.4	11.4	10.4	10
Prise en charge des frais de matériel médical	Jour	De 5.64 j à 54.07	De 5 j à 50	De 5 j à 40	De 5 j à 30	De 5 j à 40
Prise en charge des traitements par les eaux minérales	Jour	10.19	9.5	8.5	7.5	11
Prise en charge des frais de kinésithérapie	Jour	16.88	17	15	13	16

(*) Données provisoires: les données émanant des caisses sociales pour l'année budgétaire concernée sont considérées provisoires et ce jusqu'au date d'élaboration et approbation des états financiers des caisses

(7) (1) La période d'attente de l'assuré social à compter de la date d'ouverture du droit à la pension (2) Taux des dossiers traités dans les délais en comparaison par rapport au nombre total de dossiers

(8) (2-1) : mode de calcul des délais : moins de 24 heures, un jour, deux jours ou trois jours

(9) (2-2) : Le mois d'ouverture du droit, le mois de dépôt du dossier, ou le mois suivant le mois de dépôt du dossier

(10) (2-3) : Le mois de dépôt du dossier ou le mois suivant le mois de dépôt du dossier

(11) (2-4) : Le mois de dépôt du dossier ou le mois suivant le mois de dépôt du dossier

(12) (3) Remboursement des frais de traitement des maladies lourdes ou chroniques, remboursement des frais de traitement des maladies accidentelles, remboursement des frais chirurgicaux, remboursement des frais d'accouchement, remboursement des frais de suivi de grossesse.

2. Analyse des réalisations et des Séries chronologiques des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

*** La Caisse Nationale de Sécurité Sociale :**

Les délais de versement des prestations au titre de pension de vieillesse, de l'invalidité et des survivants, ont atteint 42 jours en 2020. Il est attendu une amélioration dans les délais pour passer respectivement à 38j en 2022 et 30j en 2024.

*** La Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance sociale:**

L'attribution de l'identifiant unique de sécurité sociale est effectuée au profit des nouveaux recrutés dans les délais fixés à 76% des cas en 2020. Quant à la liquidation des dossiers dans les délais est estimées à 97.2% pour les pensions de retraite, 93.4% pour des dossiers de pensions de veuvage et 80.7% pour les pensions provisoires d'orphelins.

Il est prévu que le taux de liquidation des dossiers dans les délais, reconnaitre une amélioration considérable à partir de l'année 2022.

*** La Caisse Nationale d'assurance maladie:**

Les délais de remboursement des frais ont augmenté en 2020 pour atteindre 36 jours par rapport à ce qui avait été réalisé en 2019. Quant aux délais de remboursement des prestataires de santé, ont leur tour connu une augmentation par rapport à ce qui avait été enregistré en 2019, à l'exception du des délais de paiement des kinésithérapeutes, qui se sont améliorés, atteignant 99 jours en 2020 contre 105 au jour de l'an 2019.

En ce qui concerne les délais de prise en charge des prestations soumises a l'accord préalable , elles ont connu une légère augmentation pour l'année 2020 par rapport a l'année 2019.

L'accroissement des délais de remboursement des prestataires de santé et des délais des prestations soumises à l'accord préalable sont dus aux pressions que subit la Caisse nationale d'assurance maladie au niveau des liquidités financières disponibles suite à la défaillance des deux Caisses de Sécurité Sociale à transférer l'intégralité du montant de la part du CNAM au titre des cotisations qui lui sont dues.

3. Limites de l'indicateur :

- La nécessité de réviser le régime d'assurance maladie en fonction de l'évolution des besoins des assurés sociaux et l'évolution de la situation sanitaire dans le pays.
- Les difficultés au niveau de l'échange de données entre les différents intervenants (au niveau horizontal et vertical) et la nécessité de renforcer la décentralisation de la gestion des caisses.

Les fiches indicateurs

Programme Promotion sociale

Fiche indicateur : Taux d'intégration sociale et économique des familles nécessiteuses

- **Code de l'indicateur: 3.1.1**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Contribuer à la lutte contre la pauvreté et la réduction de l'exclusion des groupes marginalisés
2. **Définition de l'indicateur :** L'indicateur permet de suivre l'insertion socio- économique des familles nécessiteuses en calculant le nombre de familles nécessiteuses bénéficiant de la création de ressources de subsistance par rapport au nombre total de familles nécessiteuses
3. **La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité socio-économique

II- Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur(Formule) :** Nombre de familles nécessiteuses bénéficiant de la création de moyens de subsistance / nombre total de familles nécessiteuses)
2. **Unité de l'indicateur :** Pourcentage
3. **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Programme Amen Social
4. **Date de disponibilité de l'indicateur :** le premier trimestre de l'année suivante
5. **La valeur cible de l'indice (Valeur cible de l'indicateur) :** 2% en 2024
6. **Responsable de l'indicateur dans le programme :** Le comité Général de Promotion Sociale

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Tableau chronologique des Résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateurs de mesure de performances	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1 : Le taux d'insertion Socio- économique des familles pauvres (nombre des familles bénéficiant d'une source de revenu/nombre total des familles nécessiteuses)	%	0.05%	0.35%	1.4%	1.64%	2%

2. Analyse des réalisations et des prévisions de l'indicateur:

L'indicateur du taux d'intégration sociale et économique des familles nécessiteuses a été

calculé à partir du nombre de familles nécessiteuses bénéficiant de création de moyens de revenu par rapport au nombre total de familles nécessiteuses.

L'indicateur vise à soutenir les efforts visant à développer les interventions sociales et la transition d'un stade de l'Etat garant à l'incitation des chefs de famille nécessiteuses capable de travailler à la création de sources de revenu pour assurer leur indépendance économique et leur intégration sociale.

-Cet indicateur vise également à cibler les femmes cheffes de famille, qui constituent un nombre important de bénéficiaires de l'aide sociale. Il est prévu de passer les taux d'insertion sociale et économique des familles nécessiteuses de 0,35% en 2021 à 2% en 2024, et ce à travers l'allocation de fonds au sein du budget programme intitulé « Affectation de source de revenu au profit des familles nécessiteuses qui sont réparties selon les priorités au niveau régional (les fonds sont alloués conformément aux décisions des comités régionaux compétents)

3. Détermination des lacunes (limites) les plus importantes liées à l'indicateur :

- Le projet de mise à jour du registre de la pauvreté et le démarrage à l'exploitation de ses résultats reste incomplet,
- Absence de données et d'études précises sur l'intégration économique et sociale des catégories concernées
- Manque de formation spécifique pour les travailleurs sociaux dans le domaine de l'affectation, de l'évaluation et du suivi des projets,
- L'impact des facteurs géographiques et sociaux sur la nature et l'agencement des projets (la spécificité des zones rurales, la situation familiale, l'âge des personnes concernées et le niveau d'études...)

Fiche indicateur : Taux des femmes issues de familles nécessiteuses bénéficiant d'aides sociales

- Code de l'indicateur: 3.1.2

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **L'objectif auquel lequel se réfère l'indicateur :** Contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la réduction de l'exclusion des groupes marginalisés
2. **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à calculer le taux de femmes nécessiteuses qui bénéficient d'une aide sociale et qui représentent un groupe vulnérable avec des caractéristiques particulières (veuves, cheffes de famille...)
1. **3. La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité socio- économique

II-Détails techniques de l'indicateur

- 1 **Méthode de calcul de l'indicateur :** (Formule) : le nombre de femmes bénéficiaires de l'aide / le nombre total des bénéficiaires de l'aide
2. **Unité d'indicateur :** pourcentage
3. **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Programme « Amen Social »
4. **Date de disponibilité de l'indicateur :** le premier trimestre de l'année suivante
5. **La valeur cible de l'indice (Valeur cible de l'indicateur) :** 64% en 2024
6. **Responsable de l'indicateur dans le programme :** Le comité Général de Promotion Sociale

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Tableau chronologique des Résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de Performance	Unité	Réalisations	LF	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1 : Le taux de femmes issues de familles nécessiteuses bénéficiant d'aides sociales	%	61%	62%	63%	63%	64%

2- Analyse des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

L'indicateur du taux des femmes issues de familles pauvres bénéficiant de l'aide sociale a été calculé à partir du taux de femmes bénéficiant de l'aide sociale (PNAFN) par rapport au taux général des bénéficiaires, les femmes pauvres cheffes de famille constituant une part importante du nombre des bénéficiaires (veuves, personnes âgées...) et la catégorie plus fragile et la plus exposée aux retombés de la pauvreté. L'indicateur vise à augmenter le taux des aides destinées à cette catégorie de 61% en 2020 à 64% en 2024, soit un taux d'évolution estimé à 4,9%.

3. Détermination des lacunes (limites) les plus importantes liées à l'indicateur :

- Impossibilité d'achever le projet de mise à jour du registre de la pauvreté et de commencer à exploiter ses résultats
- Manque d'interventions ciblant directement les groupes concernés (actions sexo-spécifiques)

Fiche indicateur : Taux d'insertion des personnes handicapées

- Code de l'indicateur: 3.2.1

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1.L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Contribuer à l'insertion socio- économique des groupes vulnérables et des populations à besoins spécifiques
- 2.Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à élever le niveau des services éducatifs, de réadaptation et de formation dispensés dans les centres d'éducation spécialisés pour faire progresser l'intégration économique et sociale des enfants et des jeunes inscrits.
- 3.
- 4.La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité socio- économique

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur(Formule) :** Le nombre de personnes intégrées par rapport au nombre total de bénéficiaires des services des centres d'éducation spécialisée
- 2. Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Programme de création des sources de revenus aux personnes handicapées et capables de travailler
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur :** le premier trimestre de l'année suivante
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 18% en 2024
- 6. Responsable de l'indicateur du programme :** Le comité générale de la promotion sociale

III- Lecture des résultats de l'indicateur

- 1. Tableau chronologique des Résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	LF	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1 : Le taux d'intégration des personnes handicapés	%	14.8%	16%	17%	18%	18%

2. Analyse des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

L'objectif principal de l'adoption de l'indicateur consiste à améliorer le niveau des services éducatifs de réhabilitation de formation des centres spécialisés afin de renforcer l'intégration sociale et économique de la personnes concernées en ayant recours surtout aux accords de partenariat entre les secteurs public et privé et l'implication de la société civile. Il est prévu d'augmenter le taux d'intégration de 16% en 2021 à 18% en 2024 soit un taux de croissance de 12.5%.

3. Détermination des lacunes (limites) les plus importantes liées à l'indicateur :

- Faiblesse des programmes visant l'intégration sociale et économique des personnes handicapées
- La non disponibilité des données statistiques relatives aux les personnes handicapées
- Manque de centres publics pour la prise en charge des personnes atteintes de trouble du spectre de l'autisme ,
- Faiblesse du taux de couverture avec des appareils , orthopédiques qui facilitent l'intégration
- Absence d'établissements d'hébergement des personnes âgées handicapées sans soutien familial.

Fiche indicateur : Taux global d'analphabétisme

- Code de l'indicateur: 3.3.1

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : Contribution à la réduction du taux général d'analphabétisme.
- Définition de l'indicateur** : Contribution à la réduction du taux d'analphabétisme global
- La nature de l'indicateur** : un indicateur d'efficacité

II-Détails techniques de l'indicateur

1.Méthode de calcul de l'indicateur(Formule) : Le taux des étudiants dans les divers centres d'éducation sociale (centres d'éducation des adultes) à travers toute la république

2.Unité de l'indicateur : Un étudiant libéré de l'analphabétisme

3.Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Les unités régionales d'éducation des adultes (24 unités) dans les directions régionales des affaires sociales

4.Date de disponibilité de l'indicateur : (Trimestriel, semestriel, annuel) à la fin de l'année scolaire

5. Valeur cible de l'indicateur : 16.7% en 2024

6. Responsable de l'indicateur du programme : Centre National de l'enseignement des Adultes

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1.Série chronologique de résultats (les réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Taux global d'analphabétisme	%	17.62%	17.3%	17%	16.7%	16.5%

2. Analyse des réalisations et des prévisions de l'indicateur

L'indicateur vise à contribuer à la réduction du taux d'analphabétisme général de 17,3% en 2021 à 16,5% en 2024, soit un taux de baisse de 4,62%.

3. Détermination des lacunes (limites) les plus importantes liées à l'indicateur :

- L'approche de l'alphabétisation en Tunisie dépend d'un seul secteur (Ministère des affaires sociales à travers le Centre national de l'enseignement des adultes)
- Les programmes d'alphabétisation et d'enseignement des adultes sont principalement basés sur l'alphabétisation alphabétique et quelques séances de culture générale et un programme de métiers compétences artisanales dans certains centres pilotes et des centres de compétences polyvalentes
- Manque de cohérence au niveau de la législation et les normes entre le secteur de l'alphabétisation et de l'enseignement des adultes d'une part, et les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et du développement régional et local d'autre part.

Fiche indicateur : Taux d'analphabétisme chez les femmes

- Code de l'indicateur: 3.3.2

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : Contribution à la réduction du taux général d'analphabétisme.
2. **Définition de l'indicateur** : Contribution à la réduction du taux d'analphabétisme féminin.
3. **La nature de l'indicateur** : un indicateur d'efficacité

II- Détails techniques de l'indicateur

1. **Mode De calcul de l'indicateur(Formule)** : Le taux d'étudiants dans les centres d'éducation des adultes à travers toute la république.
2. **Unité de l'indicateur** : Un étudiant libéré de l'analphabétisme
3. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Nombre d'étudiantes ayant réussi l'examen du certificat d'éducation sociale dans chaque centre d'éducation sociale de chaque délégation et dans chaque gouvernorat / le taux général d'analphabétisme
4. **Date de disponibilité de l'indicateur** : (Trimestriel, semestriel, annuel) à la fin de l'année scolaire.
5. **Valeur cible de l'indicateur** : 22.4% en 2024
6. **Responsable de l'indicateur du programme** : Centre National de l'éducation des adultes

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. **Série chronologique des Résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur** :

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Taux d'analphabétisme chez les femmes	%	23.2%	23.0%	22.7%	22.4%	22.1%

2. Analyse des réalisations et des prévisions de l'indicateur(en bref) :

l'indicateur contribue à la réduction du taux d'analphabétisme chez les femmes de 23% en 2021 à 22,1% en 2024, en déployant les efforts sur les femmes en milieu rural compte tenu de la disponibilité de données statistiques indiquant les zones prioritaires (régions du centre et du nord-ouest) .Les interventions sont en cour d'adaptation au profit des femmes analphabètes qui souffrent de nombreuses difficultés pour rejoindre les groupes d'étude (mobilité, éloignement des zones urbaines) en mettant l'accent sur le développement de la formation aux compétences et aux droits civils.

3. Détermination des lacunes (limites) les plus importantes liées à l'indicateur :

- Manque d'interventions ciblant directement les groupes concernés (actions saxo-spécifiques)
- Répercussions des données géographiques et sociales sur la qualité et la coordination des interventions (zones reculées éloignées et intérieures, situation familiale des acteurs, patrimoine culturel...)
- Le taux d'analphabétisme est déterminé par l'Institut national des statistiques, dont les données comportent une répartition des analphabètes par sexe (le nombre d'analphabètes, femmes et hommes, et le taux d'analphabétisme selon le sexe), par localisation géographique (gouvernorat : municipal –non municipal) et par tranche d'âge (à partir de 10 ans) dans le cadre du recensement général de la population et de l'habitat. Cependant, les données de l'Institut national de la statistique, lors de la préparation des enquêtes annuelles, n'incluent pas le nombre d'analphabètes et leur répartition, mais plutôt les taux d'analphabétisme, ce qui empêche le Centre national pour l'enseignement des adultes de fournir des données de polarisation des étudiants du total des analphabètes par gouvernorat et par sexe.

Les fiches indicateurs
Programme migration et tunisiens a
l'étranger

Fiche indicateur : Taux des projets d'investissement financés par les Tunisiens résidents à l'étranger

- **Code de l'indicateur :4-1-1**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. L'objectif auquel se rattache l'indicateur :** Renforcer la contribution des tunisiens résidents à l'étranger aux efforts de développement.
- 2. Définition de l'indicateur :** Mettre en place des mécanismes de soutien aux tunisiens à l'étranger en vue de financer des projets d'investissement en Tunisie.
- 3. La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Formule de calcul de l'indicateur :** Les projets financés par les Tunisiens à l'étranger, par rapport au total des projets d'investissement.
- 2. Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3. Données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Données statistiques disponibles auprès de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation et de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles- la Banque Centrale – l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat – FIPA –ONTA
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur :** Annuel
- 5. Valeur cible de l'indicateur 10 :** 10% en 2024
- 6. Responsable de l'indicateur :** Chef du programme

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1. Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'indicateur

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Le taux des projets financés par les tunisiens résidents à l'étranger	%	7,7%	6,5%	7%	8,5%	10%

10 **la valeur cible de l'indicateur** est celle que le chef de programme s'engage à atteindre à moyen terme (trois ans ou plus) ou à long terme (valeur dérivée d'une orientation stratégique générale du programme , du plan quinquennal...) en citant l'année de l'atteinte de la valeur cible .

2. Analyse des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

-Diminution du taux de projets financés par les tunisiens à l'étranger par rapport aux estimations qui étaient de 9% en considérant les répercussions de la pandémie de Corona, principalement la récession économique qui a touché la Tunisie et la plupart des pays du monde.

3. Limites de l'indicateur :

- Difficulté d'obtenir des informations sur cet indicateur soit des attachés sociaux ou des autres intervenants à l'instar de l'API, l'APIA...

- Annulation du retour saisonnier au pays de la plupart des parties de la communauté en raison des mesures préventives prises pour faire face à la pandémie et à la fermeture des frontières de certains pays européens pendant des périodes .

- Système statistique limité de l'API et l'APIA qui ne comprend pas d'indicateurs et de données statistiques sur la contribution des femmes tunisiennes résidentes à l'étranger aux projets d'investissement.

Fiche indicateur : Taux des projets d'investissement financés par les Tunisiennes résidentes à l'étranger

- **Code de l'indicateur :4-1-2**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. L'objectif auquel se rattache l'indicateur :** Renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger aux efforts de développement.
- 2. Définition de l'indicateur :** Mettre en place des mécanismes de soutien aux tunisiennes résidentes à l'étranger en vue de financer des projets d'investissement en Tunisie.
- 3. La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Formule de calcul de l'indicateur :** Les projets financés par les Tunisiennes résidentes à l'étranger, par rapport au total des projets d'investissement.
- 2. Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3. Données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Données statistiques disponibles auprès de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation et de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles- la banque Centrale – l'Union Tunisienne de l'Industrie , du Commerce et de l'artisanat – FIPA –ONTA
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur :** Annuel
- 5. Valeur cible de l'indicateur 11 :** 1,8% en 2024
- 6. Responsable de l'indicateur:** Chef du programme

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'indicateur

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Le taux des projets financés par les tunisiennes résidentes à l'étranger	%	0,8%	0,8%	1,2%	1,5%	1,8%

11 la valeur cible de l'indicateur est celle que le chef de programme s'engage à atteindre à moyen terme (trois ans ou plus) ou à long terme (valeur dérivée d'une orientation stratégique générale du programme , du plan quinquennal...) en citant l'année de l'atteinte de la valeur cible .

2.Analyse des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

-La contribution des tunisiennes résidentes à l'étranger aux projets d'investissement en Tunisie reste insuffisante ce qui exige à leur attribuer des privilèges fiscaux spécifiques pour les motiver à s'implanter dans ce domaine.

3. Limites de l'indicateur :

- Absence des mesures incitatives adéquates et le manque d'un plan de communication clair pour cette catégorie des tunisiennes qui souhaitent contribuer à l'investissement sur le territoire national .
- Complications administratives confrontées par les femmes souhaitant investir dans le pays natal d'où il est proposé de leur donner la priorité dans la prise de mesures administratives pour les investissements dans le guichet unique .

Fiche indicateur : Taux de satisfaction des tunisiens résidant à l'étranger des services des centres socioculturels

- **Code de l'indicateur :4-2-1**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. L'objectif auquel se rattache l'indicateur :** Renforcer les relations avec les tunisiens à l'étranger
- 2. Définition de l'indicateur :** Cet indicateur recense le degré de satisfaction des tunisiens à l'étranger des différentes tranches d'âge ayant trait aux services fournis dans les centres.
- 3. La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité

II- Détails techniques de l'indicateur

1. Formule de calcul de l'indicateur : à travers les rapports mensuels et annuels communiqués par les attachés sociaux et les directeurs des centres socioculturels à l'étranger

Une plateforme pour la documentation et la numérisation des interventions sociales à l'étranger est en cours de mise en place par l'Office des Tunisiens à l'Etranger.

2. Unité de l'indicateur : Pourcentage

3. Données essentielles pour le calcul de l'indicateur : l'Office des Tunisiens à l'Etranger

4. Date de disponibilité de l'indicateur : Annuel

5. Valeur cible de l'indicateur 12 : 60% en 2024

6. Responsable de l'indicateur: Chef du programme

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1. Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'indicateur

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Taux de satisfaction des tunisiens résidant à l'étranger des services des centres socioculturels	%	40%	45%	50%	55%	60%

12 la valeur cible de l'indicateur est celle que le chef de programme s'engage à atteindre à moyen terme (trois ans ou plus) ou à long terme (valeur dérivée d'une orientation stratégique générale du programme , du plan quinquennal...) en citant l'année de l'atteinte de la valeur cible .

2. Analyse des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

Le taux de satisfaction des tunisiens résidant à l'étranger des services des centres socioculturels demeure inférieure aux attentes en attendant faire une évaluation objective et une révision d'une façon participative des activités des dits centres et tenant compte les profondes changements dont elle subit la structure de la communauté ainsi que la numérisation de tous les services fournis.

La pandémie de Corona a contribué à réduire le taux des visiteurs de ces centres compte tenu les procédures exceptionnelles et les restrictions imposées au niveau de la circulation des personnes dans tous les pays de résidence en réponse à la pandémie .

Les fiches indicateurs
Programme pilotage et appui

Fiche indicateur: Le pourcentage d'exactitude des prévisions de la masse salariale

Code indicateur: 9.1.1

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

9. l'objectif référentiel de l'indicateur: Maîtrise de la masse salariale

10. Définition de l'indicateur: Cet indicateur vise à suivre l'exactitude des prévisions de la masse salariale lors de la préparation du budget de la mission en la comparant aux crédits réalisés à l'exécution, ce qui permet d'améliorer les ajustements des prévisions (ajustement et mise à jour des listes des agents de mission, affectations, répercussions financière des mutations personnels..) et suivi des ressources humaines de la mission.

11. Type d'indicateur: indicateur d'efficacité.

II- Détails techniques des indicateurs

1. Méthode de calcul de l'indicateur

$$A = \frac{\text{Dépenses de rémunération réalisées}}{\text{Dépenses de rémunération inscrites dans la loi initiale du budget}}$$

1. Unité de l'indicateur: pourcentage

2. Source de l'information : le système d'information "ADEB"

3. Périodicité de l'indicateur: : Annuel /Périodique

4. Valeur cible de l'indicateur : 100.09% pour l'année 2024

5. Responsable de l'indicateur du programme : Direction générale des Services Communs.

III- Lecture des résultats de l'indicateur

Indicateur de mesure de performance	unité	réalisation	2021	prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Taux d'exactitude de l'estimation de la masse salariale	%	105.89%	101.99%	100.6%	100.26%	100.09%

Sous indicateur1 : Masse salariale consommée (prévisions de consommation)	MD	217.750.398	208.398.164	258.000.000	270.000.000	283.000.000
Sous indicateur2 : Masse salariale inscrite dans la loi de Finances initiale	MD	205.630.000	204.311.926	256.455.000	269.277.000	282.741.000

3. Série chronologiques des réalisations et des prévisions des indicateurs

4. Analyse des résultats et estimation des réalisations relatives à l'indicateur :

Depuis 2016, un système d'information a été mis en place qui permettra une gestion efficace des ressources humaines dans le cadre d'un plan d'action pour fixer les normes de référence pour les ressources humaines au ministère des affaires sociales. il y a des efforts en cours pour activer ce système d'information de manière à permettre l'exploitation des données statistiques qu'il fournit pour améliorer encore la programmation des prévisions des dépenses de rémunérations.

5. Les limites liées à l'indicateur :

- Diversité des statuts particuliers et les régimes de rémunération
- L'augmentations des salaires pour quelques corps (ingénierie, médecine, conseillers d'intérêt public..).
- Règlementations de la situation des ouvriers de chantiers et du mécanisme-16 qui affecteraient les prévisions de l'indicateur

Fiche indicateur: poids du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission.

Code indicateur: 9.1.2

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **l'objectif référentiel de l'indicateur:** Efficacité du programme pilotage et appui
2. **Définition de l'indicateur:** L'indicateur vise à comparer le budget du programme pilotage et appui par rapport au budget total de la mission, afin de suivre l'évolution les crédits alloués au titre de la gestion et de les rationaliser et les contrôler davantage.
3. **Type d'indicateur:** indicateur d'efficacité.

II- Détails techniques des indicateurs

2. Méthode de calcul de l'indicateur

A=

Budget du programme Pilotage et appui

Budget de la mission

6. **Unité de l'indicateur:** pourcentage
7. **Source de l'information :** le système d'information "ADEB"
8. **Périodicité de l'indicateur:** : Annuel /Périodique
9. **Valeur cible de l'indicateur :** 100.09% pour l'année 2024
10. **Responsable de l'indicateur du programme :** Direction générale des Services Communs.

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série chronologiques des réalisations et des prévisions des indicateurs

Indicateur de mesure de performance	unité	réalisation		prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
poids du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission.	%	2.08%	%4.23	3.36%	%3.4	%3.33

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations relatives à l'indicateur :

Des travaux sont en cours pour réduire les crédits alloués au programme pilotage et appui, qui est un programme d'appui au reste des programmes de la mission, en rationalisant les différentes dépenses, notamment au niveau des dépenses de fonctionnement, et d'améliorer encore l'exécution des dépenses de rémunération et mieux cibler les interventions publiques.

3. Les limites liées à l'indicateur :

L'indicateur a été affecté par :

- ❖ Les augmentations des dépenses des interventions (Sécurité Sociale et Programmes de Promotion Sociale)
- ❖ Les augmentations affectées aux certains statuts particuliers et non programmés lors de la préparation du budget.
- ❖ la règlementation de la situation des ouvriers de chantiers et du mécanisme-16

Les fiches des opérateurs publics impliqués dans le programme de la Promotion Sociale

Fiche n°1 : Centre international de recherches, d'études, de documentations et de formation sur le handicap "Besma"

I- Identification

1-L'activité principale :

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du ministère en matière de recherche, d'études, de documentation et de formation dans le domaine du handicap,
- Créer un espace numérique pour documenter les recherches et les études réalisées par le centre,
- Suivre les études et innovations nationales et internationales dans le domaine du handicap et les mettre à la disposition des intervenants, notamment des chercheurs et des pédagogues,
- soutenir la recherche scientifique dans le domaine du handicap en menant des recherches et des études scientifiques dans divers domaines du handicap,
- Créer un laboratoire de recherche sur le handicap.
- Fournir des services de formation professionnelle, de réadaptation et de réhabilitation dans le centre au profit de ses bénéficiaires,
- Former des formateurs et cadres œuvrant dans le domaine du handicap,
- Elaborer une stratégie pour la formation des formateurs dans le domaine de la prise en charge des personnes handicapées,
- Mettre à disposition des espaces adaptés et des services de formation en présentiel et à distance payant au profit des intervenants dans le domaine,
- Développer la coopération et le partenariat avec des centres, institutions, organisations et associations similaires en relation avec l'handicap aux niveaux national et international,
- Etablir des partenariats avec des universités et des instituts de recherche scientifique, en particulier ceux qui s'occupent de handicap aux niveaux national et international,
- Organiser des séminaires et colloques sur le handicap aux niveaux national et international.

2- Classement de l'établissement :

3- Référence de création :

Décret gouvernemental n° 2019-819 du 15 août 2019, portant création du Centre international de recherches, d'études, de documentations et de formation sur le handicap "Besma" et fixant son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement.

4- Référence de l'organisation administrative et financière :

Décret gouvernemental n° 2019-819 du 15 août 2019, portant création du Centre international de recherches, d'études, de documentations et de formation sur le handicap "Besma" et fixant son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement.

5- Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'opérateur public: /

II- Stratégie et objectifs :

1- Stratégie générale :

- Elaboration des recherches et études sur l'handicap
- Organisation des cycles de formation et stages ciblés dans le domaine
- Instauration d'une bibliothèque numérique sur l'handicap
- Création d'une unité de recherche.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme : une contribution directe

3- Les priorités et objectifs principaux :

- Elaboration des recherches et études
- Organisation des cycles de formation et au profit des intervenants dans le domaine de l'handicap
- Instauration d'une bibliothèque numérique sur l'handicap
- Établir des relations de coopération et de partenariat avec les institutions nationales, régionales et internationales œuvrant dans le domaine

4 Indicateurs de performance et principales activités

- Accroître le nombre de personnes handicapées formées et faciliter leur intégration sociale et économique
- Organisation des cycles de formation et au profit des intervenants dans le domaine de l'handicap
- Création d'une unité de recherche.
- Instauration d'une bibliothèque numérique

5- Mesures d'accompagnement :

**III-Le Budget et prévisions a moyen terme
(2022-2024) :**

4. Présentation générale des prévisions budgétaires de la caisse Nationale de Sécurité Sociale pour l'exercice 2022 :

5. Prévisions du budget a moyen terme (2022-2024) :

libellé dépense	Réalisation 2020	2021	Prévisions 2022	Prévisions 2022	Prévisions 2022
Rémunération		1000	1000	1000	1000
Fonctionnement		1000	900	920	940
Intervention			100	100	100
Total		2000	2000	2020	2040

**Les fiches des opérateurs publics
impliqués dans le programme de
la Migration et des Tunisiens a
l'étranger**

Fiche n°1 : Office des tunisiens a l'étranger

I- Identification

1-L'acticité principale :

- Exécuter les accords conclus au profit de la main-d'œuvre de la communauté avec d'autres pays.
- Organisation et suivi de la migration des Tunisiens à l'étranger.
- Développer et mettre en œuvre de programmes d'encadrement pour les Tunisiens résidant à l'étranger.
- Élaboration et mise en œuvre de programmes de protection sociale au profit des Tunisiens travaillant à l'étranger et au profit de leurs familles en Tunisie.
- Elaborer et mettre en œuvre tout programme culturel qui développe et soutient l'attachement des fils de Tunisiens vivant à l'étranger à leur patrie.
- Faciliter le processus de réintégration des travailleurs tunisiens rapatriés dans l'économie nationale.
- Mettre en place un système d'information et de notification en continu au profit des Tunisiens résidant à l'étranger et en assurer le suivi.

2- Classement de l'établissement : catégorie A

3- Référence de création :

- Loi n° 60 du 2 juin 1988 portant loi de finance complémentaire pour l'année 1988 et notamment l'article 12 et 14.
- Loi de finance n° 115 du 30 décembre 1989 et notamment l'article 58 relatif au changement de nomination de l'officier des travailleurs tunisiens a l'étranger a l'office des tunisiens a l'étranger.

4- Référence de l'organisation administrative et financière :

- Décret n° 1998-1380 du 15 août 2019, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement de l'office des tunisiens à l'étranger.
- Décret n° 2002-2835 du 29 octobre 2002, fixant l'organigramme de l'office des Tunisiens à l'étranger.

5- Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'opérateur public: /

II- Stratégie et objectifs :

1- Stratégie générale :

- Promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion de la migration,
- Garantir les droits et intérêts des Tunisiens à l'étranger et renforcer leurs liens avec la patrie,

- Renforcer la contribution de la migration au développement social et économique aux niveaux local, national et régional,
- Promouvoir la migration organisée (légale) des Tunisiens et prévention de la migration irrégulière,
- Protection des droits des immigrants étrangers et des demandeurs d'asile.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme : une contribution directe

3- Les priorités et objectifs principaux :

- Développement de la recherche et études
- Renforcer le rôle des Tunisiens de l'étranger dans le développement
- Garantir les droits sociaux des Tunisiens à l'étranger
- Tisser des liens avec la communauté tunisienne

4 Indicateurs de performance et principales activités

- Taux des projets d'investissement financés par les Tunisiens résidents à l'étranger
- Taux de satisfaction des tunisiens résidant à l'étranger des services des centres socioculturels

5- Mesures d'accompagnement :

III-Le Budget et prévisions a moyen terme (2022-2024) :

1. Présentation générale des prévisions budgétaires de la caisse Nationale de Sécurité Sociale pour l'exercice 2022 :
2. Prévisions du budget a moyen terme (2022-2024) :

libellé dépense	Réalisation 2020	2021	Prévisions 2022	Prévisions 2022	Prévisions 2022
Rémunération		23000	24500	26250	27562.5
Fonctionnement		3000	3000	3150	3307.5
Intervention		1510	1310	1460	1480
Total		27510	28261	30860	32330

Les fiches des opérateurs publics impliqués dans le programme de la Sécurité Sociale

Fiche n°1 : La Caisse Nationale de Sécurité Sociale

I- Identification

1-L'activité principale :

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale gère :

- Les régimes de sécurité sociale au profit des catégories sociales travaillant dans le secteur privé et légalement assujetties à la sécurité sociale tels que les employés et ouvriers non salariés dans les secteurs agricole et non agricole, les tunisiens travaillant à l'étranger et les catégories à faible revenu, ainsi que les artistes, créateurs et intellectuels en plus des étudiants et des stagiaires.
- La contribution à la gestion des conventions bilatérales de sécurité sociale avec les pays d'accueil d'une proportion importante de la communauté tunisienne.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est chargée actuellement du:

- Recouvrement des cotisations sociales
- La gestion de trois régimes de sécurité sociale, en l'occurrence :
 - Les prestations familiales,
 - Les prestations en espèces (indemnités de décès et capital au décès)
 - Les pensions de vieillissement, de l'invalidité et des survivants.

2- Classement de l'établissement :

3- Référence de création :

- Loi n ° 30 du 14 décembre 1960.

4- Référence de l'organisation administrative et financière :

- Décret n°1902 -2000 du 24 août 2000 fixant l'organisation administrative et financière et des modalités de fonctionnement de la Caisse nationale de sécurité sociale

5- Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'opérateur public: /

II- Stratégie et objectifs :

1- Stratégie générale :

La stratégie générale de la caisse repose principalement sur les axes suivants :

- Extension de la couverture sociale pour toucher les différentes catégories socio-professionnels,
- Améliorer les équilibres financiers de la caisse et assurer sa pérennité financière afin de préserver les droits des générations présentes et futures,
- Améliorer la qualité des services fournis et les rapprocher des assurés sociaux.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme : une contribution directe

3- Les priorités et objectifs principaux :

- Améliorer les équilibres financiers de la caisse,
- Améliorer le recouvrement des créances de la caisse et lutter contre l'évasion sociale,
- Développer la gouvernance de la caisse et améliorer les services et leur qualité en œuvrant à la réduction des délais d'octroi des différents services sociaux,
- Améliorer la couverture sociale effective des différents régimes de sécurité sociale et attirer le secteur parallèle pour assurer l'intégration volontaire des travailleurs du secteur parallèle aux régimes de sécurité sociale. Selon un système progressif et souple qui instaure une base de soumission aux régimes de sécurité sociale.
- Renforcer la décentralisation de la gestion à travers le rapprochement les services des assurés sociaux par la mise en place des centres de la sécurité sociale dans les zones dépourvues de bureaux régionaux et locaux des caisses de sécurité sociale.

4- Indicateurs de performance et principales activités

5- Mesures d'accompagnement :

III-Le Budget et prévisions a moyen terme (2022-2024) :

- 1. Présentation générale des prévisions budgétaires de la caisse Nationale de Sécurité Sociale pour l'exercice 2022 :**
- 2. Prévisions du budget a moyen terme (2022-2024) :**

Fiche n°2 : La Caisse Nationale de retraite et de prévoyance sociale

I- Identification

1-L'activité principale :

- La caisse gère les régimes de couverture sociale de base dans le secteur public :
 - Les régimes de retraite
 - Le capital décès.
- La CNRPS assure également la gestion des pensions pour certains régimes spéciaux supportés par le budget de l'État

2- Classement de l'établissement :

3- Référence de création :

- Loi n° 18 du 5 février 1959 telle que modifiée par la loi n° 12 de 1985 du 5 mars 1985 relative au régime des pensions civiles et militaires de retraite et des survivants dans le secteur public,
- Loi n° 83 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour la gestion 1976 et notamment ses articles 28 jusqu'à 34 portant transformation de la Caisse Nationale de Retraite et de la Caisse de Prévoyance Sociale en une Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale.

4- Référence de l'organisation administrative et financière :

- Décret n° 1890 de l'année 1989 du 6 décembre 1989 portant modification du décret n° 3-1975 du 5 janvier 1976 relative à l'organisation administrative et financière de la Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale.

5-Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'opérateur public :

II- Stratégie et objectifs :

1- Stratégie générale :

- Améliorer les équilibres financiers de la caisse
- Développer la gouvernance de la caisse, améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme : une contribution directe

3- Les priorités et objectifs principaux:

- Améliorer les équilibres financiers de la Caisse, notamment en révisant les régimes de retraite du secteur public et en trouvant de nouvelles sources de financement.
- Développer la gouvernance de la caisse, améliorer la qualité des services et les rapprocher de l'assuré social.

4- Indicateurs de performance et principales activités

5- Mesures d'accompagnement :

<p style="text-align: center;">III-Le Budget et prévisions a moyen terme (2022-2024) :</p>

- 1. Présentation générale des prévisions budgétaires de la caisse Nationale de Sécurité Sociale pour l'exercice 2022 :**
- 2. Prévisions du budget a moyen terme (2022-2024) :**

Fiche n°3 : La Caisse Nationale d'assurance maladie

I- Identification

1-L'activité principale :

- Gérer le régime d'assurance-maladie,
- Gérer les régimes légaux de réparation des dommages résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles dans les secteurs public et privé,
- Gérer les autres régimes légaux d'assurance maladie prévus par la législation en vigueur,
- Octroyer des indemnités de maladie et d'accouchement autorisées par les r régimes de sécurité sociale.

2-Classement de l'établissement :

3-Référence de création :

- Loi n ° 71 du 02 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.
- Décret n ° 1366 - 2007 du 11 juin 2007, relatif à la fixation des étapes d'application des dispositions de la loi n ° 71 de l'année 2004 relative à la création d'un régime d'assurance maladie pour les différentes catégories d'assurés sociaux mentionnées dans les différents régimes légaux de sécurité sociale

4-Référence de l'organisation administrative et financière :

Décret n ° 32- 2005 du 16 février 2005 portant organisation administrative et financière et modalités de fonctionnement de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

5-Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'opérateur public :

II- Stratégie et objectifs :

1- Stratégie générale :

- Mettre en place un système de santé intégré qui comprend des services fournis dans les secteurs public et privé de la santé et fondé sur les principes de solidarité et d'égalité des droits.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme : une contribution directe

3- Les priorités et objectifs principaux :

- Améliorer les équilibres financiers de la caisse,
- Développer la gouvernance de la caisse, améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux,
- Rationaliser davantage les dépenses de santé en coordination avec le Ministère de la

Santé et les différents prestataires des services de santé,

- Maîtriser la gestion des régimes de soins à travers le renforcement du contrôle médical et administratif et le développement d'un manuel de procédures unifiant les méthodes de traitement des factures, de leur contrôle et des ordres de leur paiement et encadrant les cas d'approbation exceptionnelle.

4- Indicateurs de performance et principales activités

5-Mesures d'accompagnement :

<h3>III-Le Budget et prévisions a moyen terme (2022-2024) :</h3>

- 1. Présentation générale des prévisions budgétaires de la caisse Nationale de Sécurité Sociale pour l'exercice 2022 :**
- 2. Prévisions du budget a moyen terme (2022-2024) :**